

Rapport annuel 2021



Table des matières

4	Message du président et des administrateurs délégués
10	Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale
10	Notre mission
11	Nos sociétaires
14	Cera 2025
16	Notre participation
16	Conseils Consultatifs Régionaux
16	Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux
17	Conseil Consultatif National
17	Des groupes pilotes domaine au Conseil Consultatif Sociétal
20	Notre contribution sociétale
20	Nos trois ambitions
21	Nos valeurs
21	Contribution sociétale régionale
24	Contribution sociétale nationale
30	Contribution sociétale internationale
34	Cera et le développement durable
38	Nos avantages aux sociétaires
42	Développement de KBC Groupe
42	Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier
43	Participations
43	Dividende coopératif
46	Notre structure de fonctionnement
46	Conseil d'Administration de Cera Société de gestion
54	Fonctionnement opérationnel
56	Rapport spécial de l'administrateur statutaire
62	Comptes annuels non consolidés
62	Bilan, compte de résultats et annexe
62	Bilan non consolidé après affectation du résultat
64	Compte de résultats non consolidé et affectation du résultat
68	Commentaire
76	Bilan social
76	État des effectifs
80	Commentaire des comptes annuels
80	Bilan
86	Compte de résultats
88	Affectation du résultat
89	Informations complémentaires
92	Rapport du commissaire
96	Colophon

Message du président et des administrateurs délégués

“Si vous traversez l'enfer, continuez d'avancer. Ne renoncez jamais”,
Winston Churchill, 1874-1965

Cher lecteur,

Dans notre avant-propos du rapport annuel précédent, nous avons lancé un message d'espoir : “ Tout le monde espère sincèrement que l'arrivée du vaccin fera apparaître les premières lueurs du jour et que nous pourrions aspirer ensemble à un renouveau après le coronavirus.” Qui aurait osé imaginer à ce moment-là que le virus allait encore influencer notre quotidien pendant un an ? Chez Cera, nous avons pourtant continué à avancer, en gardant à l'esprit les paroles de Churchill !

Cette période exceptionnelle nous met au défi d'accomplir ensemble ce que nous ne pouvons réaliser seuls, et de toujours nous adapter à de nouvelles circonstances, pas toujours simples.

Cera ne serait cependant pas Cera si elle ne relevait pas ce défi la tête haute, en faisant tout ce qu'elle peut pour transformer cette ère unique en une aventure positive.

Cera, en tant que coopérative, employeur et prestataire de services, a réagi de manière adéquate pour préserver avant tout la santé de son personnel et de ses coopérateurs, tout en continuant à garantir un fonctionnement aussi normal que possible. En enjoignant un maximum de collaborateurs à travailler depuis leur domicile et en recourant le plus possible aux possibilités de la téléphonie et des technologies numériques, Cera s'est assurée de transmettre la solidarité plutôt que le virus.

Cette pandémie nous a lancé un énorme défi à la fois sur le plan humain et économique. Mais avec la combativité, la flexibilité et la capacité d'adaptation propres aux coopératives, nous avons pu y faire face ensemble.

Cera, prendre part à une coopérative solide

Cera émet régulièrement des parts E, lui permettant de rajeunir et d'élargir sa base. De nouvelles parts E ont également été émises en 2021, avec succès. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la dynamique de Cera et le bon fonctionnement de ses structures de participation. En 2021, nous avons connu pour la deuxième année consécutive une croissance nette de l'ensemble des sociétaires grâce au recrutement de près de 12.000 nouveaux coopérateurs et à un nombre stable de démissions volontaires et de décès. Cera fédère des ressources humaines, des moyens et des organisations pour prendre des initiatives et réaliser des projets avec un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité. Le Conseil d'Administration de Cera propose à l'Assemblée Générale de distribuer un **dividende** de 3,25% au titre de l'exercice 2021.

La participation, la force de l'entrepreneuriat coopératif

La structure par paliers permet aux coopérateurs de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l'organisation. Les quelque **400.000 sociétaires** de Cera sont représentés par environ **900 membres siégeant** au sein de **45 Conseils Consultatifs Régionaux/ Regionale Adviesraden/Regionalen Beratungsausschüssen**.

Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional est représenté au sein du **Conseil Consultatif National** par quatre membres. Ses réunions constituent une plate-forme d'information et de concertation entre les représentants des sociétaires, la direction et les membres du Conseil d'Administration. En 2021, le taux de présences effectives (physiques et à distance) a de nouveau été élevé, témoignant ainsi de l'appréciation et de l'engagement des membres pour le fonctionnement de Cera.

Depuis 2022, Cera organise sa structure participative sous la houlette du **Conseil Consultatif Sociétal (CCS)**, dont dépendent trois groupes de pilotage pour chacune des ambitions sociétales, un groupe de travail relatif à la Collection d'art Cera et une concertation entre les présidents de ces groupes de manière à garantir une certaine transversalité.

Impact positif dans la communauté via la contribution sociétale

Avec nos coopérateurs, nous générons un impact sociétal durable, en collaboration avec de nombreux partenaires. Participation, solidarité et respect de tous constituent nos valeurs depuis plus de 125 ans.

Projets sociétaux locaux et régionaux et contribution sociétale nationale

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses coopérateurs et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux sociétaires un droit de regard sur les activités de la coopérative. Les coopérateurs de Cera qui siègent dans un Conseil Consultatif Régional (CCR) décident du soutien financier accordé aux projets retenus. Les membres des CCR contribuent ainsi à concrétiser les projets régionaux de Cera. Dans ce cadre, ils sont attentifs tant aux projets de qualité, qui correspondent aux trois ambitions, qu'à la valorisation de la base locale de coopérateurs. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure.

En 2021, Cera a consacré sur le plan régional 1.491.319 euros à 617 projets régionaux et projets de la Réunion des Bureaux des CCR en Wallonie. Un montant de 2.185.458 euros a été consacré à 75 projets nationaux et autres services sociétaux.

Dans ses projets sociétaux nationaux, Cera a accordé une attention particulière à sa **prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif**. Cera croit en effet fermement dans le modèle de l'entrepreneuriat coopératif et ambitionne de jouer un rôle de premier plan afin de le faire connaître à un vaste public. Cera investit également dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et en horticulture par le biais de l'**Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland** (Centre d'innovation pour le développement agricole et rural), une initiative du Boerenbond, des Landelijke Gilde et de KBC. En Belgique francophone, **Agri-Innovation** est un guichet de soutien à l'innovation et à la collaboration pour les agriculteurs, les forestiers et d'autres acteurs de la campagne porteurs d'un projet innovant. Agri-Innovation a été créée conjointement par l'asbl Accueil Champêtre en Wallonie et la coopérative Cera, avec le soutien actif de CBC et de la Foire de Libramont.

Contribution sociétale internationale

Au travers de la microfinance et de la microassurance, **BRS asbl** (la fondation Raiffeisen belge), au sein de laquelle Cera et KBC endossent le rôle de partenaires structurels, contribue à améliorer durablement la qualité de vie des paysans et des entrepreneurs ruraux dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives). En 2021, BRS a organisé 378 journées de formation et de consultance. Son soutien financier de 10 projets internationaux dans 9 pays d'Afrique et d'Amérique latine s'est chiffré à 161.904 euros. À l'instar du projet Cera 2025, le plan stratégique BRS 2025 a également été finalisé en 2021.

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC se sont non seulement chargées de l'apport initial, mais mettent également leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la micro-assurance.

BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses sociétaires. À cet effet, elle analyse dans les moindres détails la politique coopérative, la position financière et les qualités sociétales des organisations dans lesquelles elle investit. BRS Microfinance Coop investit les capitaux ainsi levés dans des organismes de microfinance (IMF) en Afrique, en Amérique latine et en Asie, lesquels accordent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et des agriculteurs locaux, ou à des coopératives dont ces personnes sont membres.

En 2021, le Conseil d'Administration a décidé de se concentrer désormais, avec les investissements futurs, sur les IMF partenaires étroitement impliqués dans le fonctionnement de l'asbl BRS (coaching et formation). Le choix de cette nouvelle politique d'investissement est le résultat de l'évaluation de cinq années d'investissement. KBC et Cera adhèrent pleinement à cette nouvelle politique et confirment qu'elles conservent leur apport de 17,5 millions d'euros dans la coopérative.

Cera et le développement durable

Les coopératives jouent un rôle unique dans la réalisation des objectifs de durabilité : elles contribuent à la croissance économique et au développement social durables et prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et d'écologie. Pour Cera aussi, le développement durable constitue un fil rouge dans les différentes facettes de son fonctionnement. Ce n'est donc pas un hasard si investir ensemble dans le bien-être et la prospérité résume parfaitement la mission de Cera.

Cera investit dans la prospérité en tant qu'actionnaire majoritaire de KBC. Grâce à sa présence dans les organes de gestion du groupe KBC, Cera joue un rôle important dans l'encouragement et le soutien du management à traduire concrètement les aspects liés à la durabilité dans toutes les activités du groupe. Ces dernières années, KBC a déjà accompli sur ce plan un parcours dont toutes les parties prenantes de KBC peuvent être fières.

Cera est également un investisseur important dans le bien-être de ses coopérateurs et de la société au sens large. Sa vision prometteuse, réaliste et moderne du développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence sur le plan du développement durable : une société solidaire, respectueuse et sans barrière; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous; des coopératives solides et largement soutenues; des avantages sociétaux attrayants et durables, la durabilité chez nous.

Les avantages sociétaux, la force des achats groupés

Les avantages sociétaux de Cera consistent en des réductions offertes en partenariat avec KBC et CBC sur des biens, services et événements touchant à des thèmes liés au mode de vie. À travers ces offres Cera entend créer des affinités avec sa base de coopérateurs et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. Il est possible de bénéficier d'importantes réductions en collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services. Outre Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel.

Les magazines ENGAGE et ENJOY, destinés aux jeunes coopérateurs entre 16 et 35 ans, paraissent une fois par an. ENGAGE propose des articles portant sur l'univers de cette génération, tandis qu'ENJOY vise ce segment de coopérateurs de Cera par le biais de nombreuses réductions sur les festivals d'été et sur des produits spécifiquement destinés aux jeunes.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaux incite en outre d'autres personnes à devenir coopérateurs. En 2021, 148.389 coopérateurs ont profité des avantages coopérateurs.

Chez KBC Groupe, le bénéfice net a affiché une hausse à 2,6 milliards d'euros

Johan Thijs, CEO, et Koenraad Debackere, président du Conseil d'Administration de KBC Groupe, formulent les commentaires suivants dans le rapport annuel de KBC Groupe : « *Alors que nos résultats de 2020 avaient fortement subi l'influence négative de la constitution d'un montant important de réductions de valeur pour compenser les conséquences futures de la crise sanitaire, nous avons déjà pu en reprendre une partie significative en 2021, ce qui a bien entendu influencé positivement nos résultats. Cependant, nous conservons encore un montant significatif - environ 0,3 milliard d'euros - en raison de l'incertitude quant à l'évolution future de la pandémie. Combiné à une hausse des revenus et à une rentabilité soutenue, cela a porté notre bénéfice net pour 2021 à 2,6 milliards d'euros au total, soit bien plus que le 1,4 milliard d'euros l'année précédente et même un peu plus que les années antérieures à la crise sanitaire et ce, malgré l'impact négatif unique de près de 0,4 milliard d'euros en 2021 concernant les ventes irlandaises.*

Nous convertissons également ces excellents résultats en une prime bénéficiaire supplémentaire pour tous nos collaborateurs. Nous proposons en outre à l'Assemblée Générale un dividende de clôture brut de 7,6 euros par action, portant le dividende brut total à 10,6 euros par action. Cela comprend un dividende de 2 euros par action au titre de l'exercice 2020 (déjà payé en novembre 2021), un dividende

ordinaire de 4 euros par action pour l'exercice 2021 (dont un dividende intermédiaire de 1 euro a déjà été payé en novembre 2021 et 3 euros par action restent à payer en mai 2022) et un dividende exceptionnel de 4,6 euros par action (à payer en mai 2022). Il en résulte un ratio fully loaded common equity de 15,5%, conformément à notre plan d'affectation du capital pour 2021. »

Cera 2025 fait bouger notre coopérative

Cera 2025 est le nom de l'approche par projet de Cera visant à s'adapter et à se préparer pour l'avenir, avec 2025 comme horizon. Cera se base pour cela sur les avis et les conclusions d'un vaste exercice stratégique qui a été préparé et finalisé en 2019 au sein du Conseil d'Administration. En substance, le programme Cera 2025 répond aux défis suivants :

Cera s'adapte à un monde en évolution rapide et a formulé six objectifs clairs à cet égard (voir plus loin). Cera veut rester une coopérative largement soutenue avec 400.000 sociétaires enthousiastes et être ainsi la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse du pays. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous. Ensemble, nous prenons soin les uns des autres. Cela suppose une approche et un suivi adéquats en matière de recrutement et d'implication des coopérateurs.

Merci !

Nous sommes reconnaissants envers nos coopérateurs pour leur confiance et leur engagement sans faille. Nous sommes aussi reconnaissants envers nos collaborateurs pour leur dévouement, leur créativité et leur enthousiasme.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Guido Veys, qui a mis un terme à son mandat de membre du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion en 2021. Bienvenue à Nele Smets en tant que nouveau membre du Conseil d'administration. En dépit de la crise du coronavirus et de la guerre en Ukraine qui a éclaté au printemps 2022, c'est avec confiance que nous envisageons l'avenir, que nous construisons avec enthousiasme pour et avec nos coopérateurs.

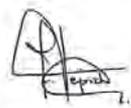
Prenez bien soin de vous et les uns des autres ! Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver et, comme toujours, nous restons en contact très étroit par le biais de nos canaux de communication.

Leuven, le 29 avril 2022

Avec nos salutations coopératives,



Katelijn Callewaert
administrateur délégué



Franky Depickere
administrateur délégué
président du Comité management



Yvan Jonckheere
président du
Conseil d'Administration







Rapport de l'administrateur statutaire à l'Assemblée Générale

Notre mission

Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec près de 400.000 sociétaires enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.

Nos sociétaires

La coopérative Cera a été fondée selon les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). L'hiver 1846-1847 avait semé une profonde misère dans la région dont F.W. Raiffeisen était le maire. Comprendant que la charité n'était pas une solution, Raiffeisen décida de lutter autrement contre la pauvreté et la misère. Il opta pour une démarche résolument novatrice : l'entraide. Il s'agissait d'aider les paysans en situation de précarité à sortir de leur dénuement en appliquant un système de solidarité basé sur une structure coopérative. La première coopérative Raiffeisen belge vit le jour à Rillaar, en Brabant flamand, en 1892 ; c'est elle qui plus tard donnera naissance à la Banque CERA. En juin 1998, la fusion entre la Banque CERA, la Kredietbank et ABB Assurances débouchera sur la création de KBC Groupe.

Cela fait bien longtemps que la coopérative Cera n'est plus une banque. Elle rassemble les parts des anciens sociétaires de la Banque CERA et celles des nouveaux sociétaires, tout en incarnant les valeurs coopératives de manière résolument moderne et tournée vers l'avenir. Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir, élargir et activer sa base. Avec quelque 400.000 sociétaires, Cera est l'une des plus grandes coopératives de Belgique. En fédérant ressources humaines, moyens et organisations, en unissant les forces, en prenant des initiatives et en menant à bien des projets, Cera poursuit un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité.

NOS COOPÉRATEURS

AU 31.12.2021



52%
HOMMES



48%
FEMMES

381.834
COOPÉRATEURS



262.204
FAMILLES

8.290
TOTAL DES DÉMISSIONS

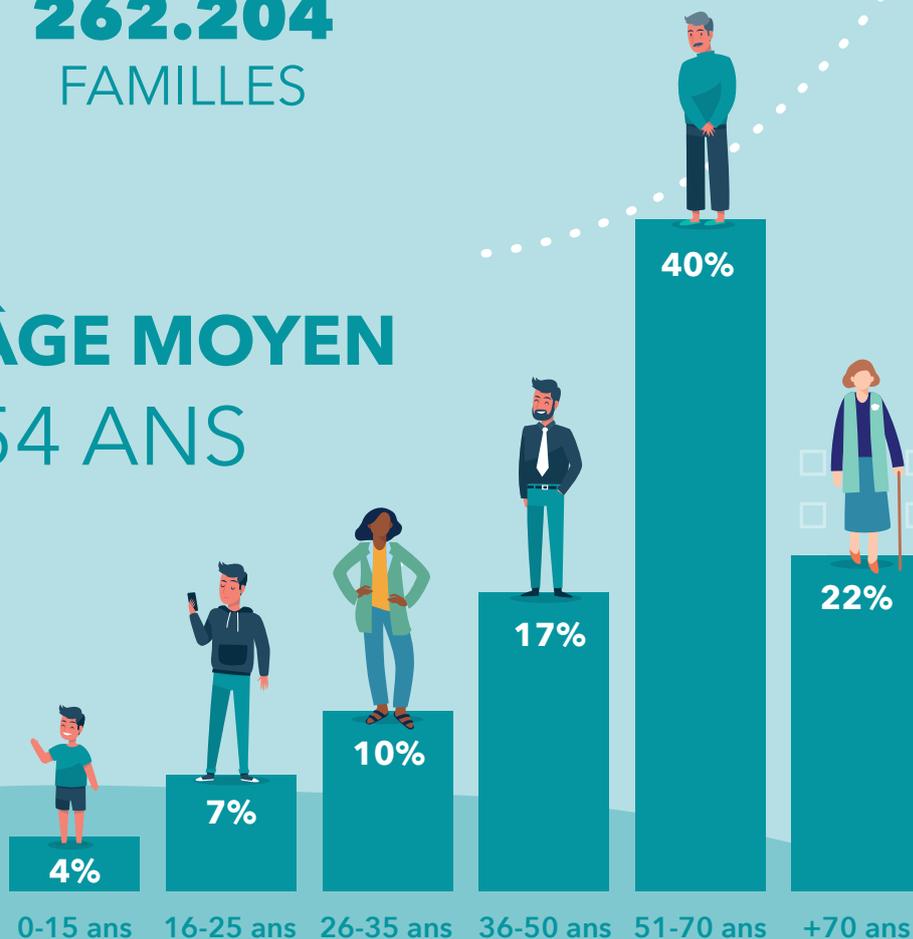
4.399

3.891

DÉCÈS/
EN PLEIN
DROIT

VOLONTAIRE

ÂGE MOYEN
54 ANS



0-15 ans

16-25 ans

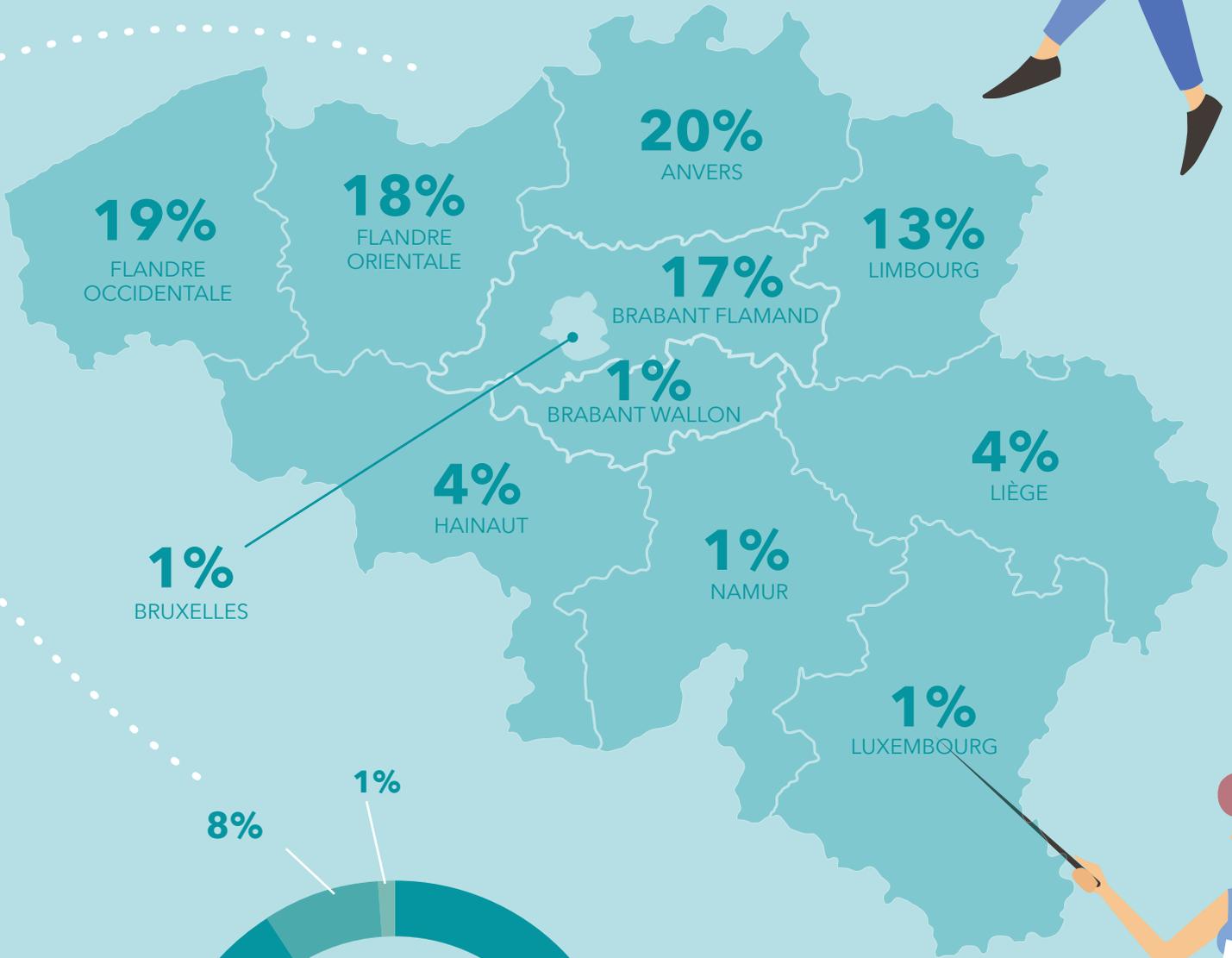
26-35 ans

36-50 ans

51-70 ans

+70 ans

400.000
COOPÉRATEURS
ENSEMBLE, NOUS
SOMMES PLUS
FORTS



- NÉERLANDOPHONES
- FRANCOPHONES
- GERMANOPHONES



Cera 2025

Cera 2025 est le nom qui chapeaute l'approche par projet de Cera visant à s'adapter et à se préparer pour l'avenir, avec 2025 comme horizon. Cera se base pour cela sur les avis et les conclusions d'un vaste exercice stratégique qui a été préparé et finalisé en 2019 au sein du Conseil d'Administration.

En substance, le programme Cera 2025 répond aux défis suivants :

- Cera s'adapte à un monde en évolution rapide et a formulé sept objectifs clairs à cet égard (voir plus loin).
- Cera veut rester une coopérative largement soutenue avec 400.000 sociétaires enthousiastes et être ainsi la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse du pays. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous. Cela suppose une approche et un suivi adéquats en matière de recrutement et d'implication des sociétaires.

Stratégie

En raison de l'évolution de plus en plus rapide du contexte - entre autres en matière de digitalisation, de changements législatifs et dans le paysage de la distribution - l'acquisition et l'implication des sociétaires sont considérées sous un tout autre jour depuis quelques années.

Dans ce contexte changeant également, et compte tenu de sa mission et de son objectif, Cera entend rester une coopérative largement soutenue. Pour ce faire, Cera doit non seulement rester pertinente pour ses sociétaires existants, mais aussi recruter de nouveaux sociétaires. À partir de la vision « Faisons ensemble ce que nous ne pouvons accomplir seuls », Cera mise plus que jamais sur la collaboration avec ses sociétaires et divers partenaires tels que le Boerenbond, et KBC/CBC. Ensemble, ils créent Cera et contribuent à son impact.

Cera place ses sociétaires au centre de sa stratégie pour Cera 2025. Sa mission « Investir ensemble dans le bien-être et la prospérité » et ses valeurs coopératives restent la base de toutes ses activités.

Sept objectifs

Afin de réaliser cette En raison de l'évolution de plus en plus rapide du contexte - entre autres en matière de digitalisation, de changements législatifs et dans le paysage de la distribution - l'acquisition et l'implication des sociétaires sont considérées sous un tout autre jour depuis quelques années.

Dans ce contexte changeant également, et compte tenu de sa mission et de son objectif, Cera entend rester une coopérative largement soutenue. Pour ce faire, Cera doit non seulement rester pertinente pour ses sociétaires existants, mais aussi recruter de nouveaux sociétaires. À partir de la vision « Faisons ensemble ce que nous ne pouvons accomplir seuls », Cera mise plus que jamais sur la collaboration avec ses sociétaires et divers partenaires tels que le Boerenbond, et KBC/CBC. Ensemble, ils créent Cera et contribuent à son impact.

Cera place ses sociétaires au centre de sa stratégie pour Cera 2025. Sa mission « Investir ensemble dans le bien-être et la prospérité » et ses valeurs coopératives restent la base de toutes ses activités.

stratégie dans un environnement en forte évolution, le Conseil d'Administration s'est fixé sept objectifs supplémentaires. En 2021, l'accent a surtout été mis sur : le recrutement de nouveaux sociétaires ; l'accueil chaleureux de nouveaux sociétaires ; l'acquisition de connaissances par le biais de divers sondages menés auprès des sociétaires ; la poursuite de la digitalisation et la mise en œuvre des adaptations de la contribution sociétale de Cera.

Profil et positionnement

Afin d'atteindre ses objectifs, il est important que Cera puisse expliquer brièvement et efficacement ce que la coopérative représente pour ses sociétaires. En réponse à l'évolution des circonstances, Cera a adapté la manière dont elle se profile et se positionne, tant sur le plan du contenu que de la forme. Cera est une communauté unique qui privilégie l'expérience des sociétaires. Le sociétaire sait ce qu'il peut attendre de Cera: Cera explique ce qu'elle fait, offre la possibilité aux sociétaires de vivre des expériences, stimule l'implication et les encourage à agir. Ce profilage ajusté a été présenté pour la première fois, en combinaison avec une nouvelle charte graphique, dans l'édition d'automne des magazines CeraScoop et CeraSelect.

Évoluer en expérimentant

Pour atteindre de nouveaux objectifs, Cera doit réaliser de nouvelles choses et, par le biais d'expériences concrètes et mesurables dans ses différentes activités, apprendre ce qui fonctionne ou pas. En 2021, Cera a entre autres élaboré plusieurs expériences couronnées de succès, comme les webinaires « Chatten over centen », afin d'accroître la culture financière de nos sociétaires ; l'action « Sociétaire d'un jour », permettant de faire bénéficier à un proche encore non-sociétaire une seule fois des avantages Cera ; et la campagne « Notenkrakken », dans le cadre de laquelle 5 tonnes de noix ont été récoltées auprès de sociétaires pour être ensuite pressées par des personnes actives dans des ateliers protégés, créant ainsi du sens pour ces personnes. De plus, au bout du compte, Cera obtient une délicieuse huile.

Un fonctionnement digital performant

Cera veut tirer le meilleur parti des possibilités et opportunités offertes par la digitalisation et les intégrer dans les différents aspects de son fonctionnement. En 2021, Cera a procédé à des adaptations de son infrastructure de gestion de données et de l'environnement Cera dans l'app KBC/CBC Mobile, afin de communiquer de manière pertinente et plus ciblée avec ses sociétaires et de leur permettre d'accéder rapidement et efficacement à l'offre de Cera.

Cera et le développement durable

Cera continue à miser sur le développement durable, qui se situe à quatre niveaux : la prospérité économique, l'inclusion et la cohésion sociales, un environnement durable et la bonne gouvernance. En 2021, Cera a mis au point un outil, le Cera check, permettant d'indiquer dans quelle mesure les initiatives prévues par la coopérative répondent à ses nouvelles visions et valeurs. Voir aussi p. 15 dans ce rapport annuel.

Avantages sociétaires attestant de la force coopérative

Les sociétaires satisfaits et fidèles sont les meilleurs promoteurs pour Cera. En 2021, Cera a continué de créer des affinités avec sa base de sociétaires grâce à ses avantages et à ses offres et a réduit leur budget ménager. Cera adapte les avantages aux besoins et à l'univers de ses sociétaires et vise ainsi à augmenter le taux de participation. Voir aussi p. 38 et 40 dans ce rapport annuel.

Une contribution sociétale enthousiasmante

La contribution sociétale de Cera motive, inspire et active les sociétaires. Cera axe désormais son action sur trois ambitions qui intéressent les sociétaires et qui font partie de l'ADN de Cera : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants pour tous ; et des coopératives solides et largement soutenues. Voir aussi p. 26 et 28 dans ce rapport annuel.

Impliquer davantage les sociétaires dans le fonctionnement

Cera ne serait pas Cera sans sociétaires activement impliqués. C'est pourquoi la coopérative continue de développer une relation solide à long terme avec ses sociétaires et les implique dans sa mission clé « S'investir ensemble dans la prospérité et le bien-être ». La création d'expériences uniques et la contribution active à des thèmes et projets sociétaux porteurs permettent aux sociétaires de vivre toutes les dimensions de Cera. En 2021, ces initiatives ont entraîné une augmentation de plus de 30% du nombre de visiteurs uniques sur les pages du site Internet consacrées à la contribution sociétale de Cera. Près de 30.000 sociétaires ont participé aux webinaires, événements et formations Cera, avec un score de satisfaction moyen de 8,5/10. Plus de 2.500 sociétaires ont activement contribué à la contribution sociétale : entre autres en tant que bénévole du programme « good company », comme témoin, conférencier, expert, Notenkrak, membre de la Brigade de l'Eau ou d'un jury (public). Voir aussi p. 16 et 18 dans ce rapport annuel.

Approche du programme

En 2021, un rapport d'avancement du plan Cera 2025 a été abordé chaque mois au sein du Conseil d'Administration et des différents organes de participation.

Recrutement de nouveaux sociétaires

Cera a développé en 2021 de nombreuses actions et campagnes fructueuses en vue du recrutement de nouveaux sociétaires, pour pouvoir rester une coopérative largement soutenue par 400.000 sociétaires dès 2025 et à long terme. Cela a entraîné une croissance de pas moins de 11.949 nouveaux sociétaires en 2021, portant leur nombre total à 381.834. L'infographie à la p. 12 présente la population de sociétaires en fonction de différents critères.

Notre participation

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de Cera et ce, aux divers niveaux de l'organisation.

Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque 400.000 sociétaires sont représentés par environ 900 membres, qui siègent au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) : six à neuf Conseils par province flamande (néerlandophones), un Conseil pour Bruxelles (bilingue), un Conseil pour l'Est de la Belgique (germanophone) et sept Conseils pour la Wallonie (francophones).

Ces conseils sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an. On dénombre trois réunions formelles sous la conduite de leur conseiller régional, et une réunion informelle. La plupart des Conseils Consultatifs Régionaux organisent une de leurs trois assemblées formelles dans les locaux d'une organisation qu'ils soutiennent. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional dispose d'un budget destiné à soutenir financièrement ces projets.

Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale, à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages sociétaires et du fonctionnement sociétal de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques d'un Conseil ou qui ont une incidence sur une partie importante de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont traitées par la Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux (RDB). Ce fonctionnement remplace les budgets additionnels alloués aux zones urbaines dans les autres régions. La RDB a lieu trois fois par an ; elle est composée du président et du vice-président de chacun des CCR wallons ainsi que de deux membres du CCR de Bruxelles, dont l'un en est le président ou le vice-président.

Conseil Consultatif National

Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres – son président, son vice-président et deux membres délégués (180 membres au total) –, auxquels se joignent lors du CCN plusieurs membres des organes de gestion.

Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer le Conseil d'Administration et la direction.

Par souci d'exhaustivité, nous préciserons que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non-exécutifs (voir aussi 'Notre structure de fonctionnement').

Van Domeinstuurgroep naar Maatschappelijke Adviesraad

En 2021, Cera opérait encore avec des groupes pilotes domaine qui agissait comme une caisse de résonance autour de l'un des domaines de la contribution sociétale de Cera, en fournissant des conseils sur le plan du contenu, de la méthodologie et de la stratégie. Un groupe pilote domaine avait pour rôle d'émettre des signaux au nom des sociétaires et de contribuer à des orientations plus larges.

Le 26 novembre 2021, le Conseil d'Administration de Cera a approuvé la création d'un nouvel organe de participation, en remplacement des groupes pilotes domaine existants.

Depuis 2022, la structure participative est ainsi placée sous la houlette du « Conseil Consultatif Social » (CCS), dont dépendent trois groupes de pilotage liés aux nouvelles ambitions sociétales, un groupe de travail relatif à la Collection d'art Cera et une réunion de concertation entre les présidents de ces groupes.

Le « lien » est au centre de cet ensemble :

- un lien entre le fonctionnement de notre contribution sociétale et la large base de sociétaires, en commençant par les Conseils Consultatifs Régionaux
- un lien entre notre contribution sociétale et tous les autres aspects de notre fonctionnement (p. ex. les avantages sociétaires, les événements, la communication)
- un lien et un enrichissement mutuel entre tous les membres du Conseil Consultatif Social, avec la concertation présidentielle comme élément formel à cet égard.

Ce nouveau modèle constitue un point de départ, que Cera évaluera, adaptera et fera évoluer le CCS dans les années à venir.

En 2022, Cera continuera à travailler à la mise en œuvre pratique de ce changement.

NOTRE PARTICIPATION

AU 31.12.2021



TAUX DE PARTICIPATION

83%



CONSEILS
CONSULTATIFS
RÉGIONAUX
(CCR)

97%



RÉUNION DES
BUREAUX
(RDB)

91%



CONSEIL
CONSULTATIF
NATIONAL
(CCN)

98%



CONSEIL
D'ADMINISTRATION



61*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 4 JUIN 2021

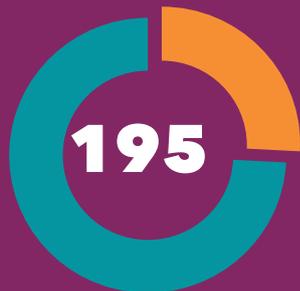


* En raison des mesures
coronavirus, nous avons eu
préférence à un nombre
participants

ATTENTION ! PUBLIC FORT IMPLIQUÉ



MEMBRES
CCR



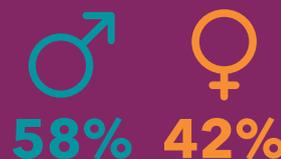
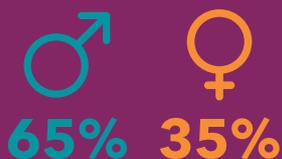
MEMBRES
CCN



MEMBRES
RDB



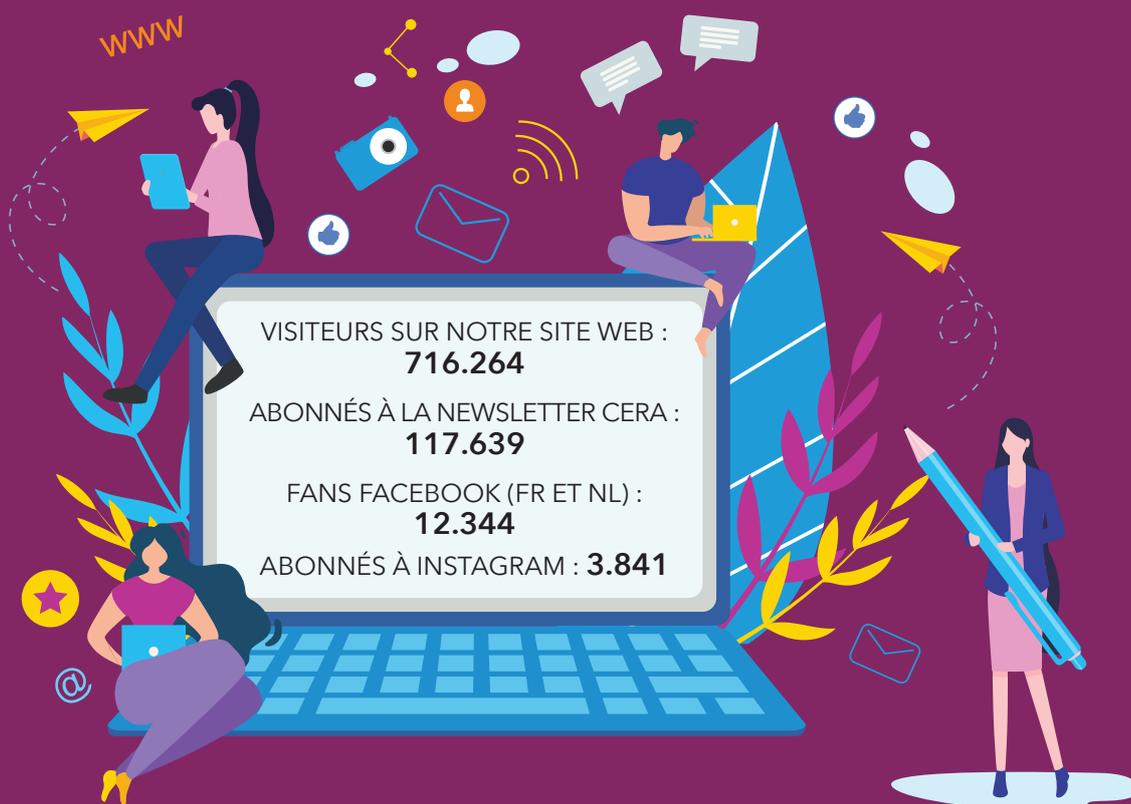
MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION*



* dont 14 coopérateurs

NÉRALE
021

res liées au
ons donné
re limité de



Notre contribution sociétale

Avec près de 400.000 sociétaires enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

Ensemble, nous prenons soin les uns des autres.

Nos trois ambitions

La coopérative Cera croit à la force de la participation et de la collaboration : ce sont notre moteur, nos moyens et notre fin. Avec nos 400.000 sociétaires et des centaines d'organisations partenaires, nous déployons la force et l'engagement du collectif pour créer une société qui vise la prospérité et le bien-être, aujourd'hui et demain. Notre contribution sociétale inspire, motive et met en action les sociétaires et le grand public. Car, ensemble, nous réalisons ce que nous ne pouvons accomplir seuls..

Tous unis à travers Cera, nos sociétaires de Cera soutiennent des coopératives et des projets pertinents sur le plan sociétal, qui incitent à construire une société dans laquelle chacun peut être la meilleure version de lui-même. Ensemble, nous créons des liens, de l'impact et du changement. Vers une société durable, solidaire et forte, dont tout le monde bénéficiera en fin de compte. Parce que le bien-être est le moteur de la prospérité. Tout le monde mérite le respect et devrait avoir accès aux droits fondamentaux. Chacun peut contribuer à la société. Même ceux qui se heurtent aux limites des défis physiques ou psychologiques, à la pauvreté ou à la solitude. Avec nos 400.000 sociétaires et des centaines d'organisations partenaires, nous voulons être la voix de tous les publics. Parce que, ensemble, nous sommes plus audibles, plus grands et plus forts.

C'est pourquoi nous soutenons ces trois ambitions :

Ambition 1 : Une société solidaire et respectueuse, sans barrières

Nous avons tous des talents et une expérience qui peuvent être précieux pour la société dans son ensemble. Mais dans certains groupes ces compétences sont sous-utilisées en raison de l'isolement social, des préjugés ou de l'inégalité d'accès aux droits fondamentaux tels que l'enseignement, un revenu décent, les soins de santé ou la participation sociale et culturelle.

Nous voulons supprimer ces obstacles et oeuvrer à une société dans laquelle chacun peut participer pleinement et équitablement.

Ici et dans le Sud, où nous soutenons via BRS des organismes de microfinance et encourageons ainsi les entrepreneurs et agriculteurs locaux à prendre les choses en main. Dans notre propre pays, nous voulons créer un lien plus fort avec les habitants du Sud par le biais de nos connaissances et de nos perspectives.

Ambition 2 : Des quartiers chaleureux et bienveillants pour tous

Nous voulons que les rues impersonnelles redeviennent des quartiers conviviaux et que les habitants redeviennent des voisins qui se connaissent par leur nom et s'entraident. Nous voulons aider à construire des quartiers qui forment un tout et qui font attention à ceux qui ont des difficultés. Des villages et des quartiers forts peuvent offrir des solutions aux défis locaux en termes de sécurité routière, de mobilité, d'environnement, de santé, d'espaces publics verdoyants, de diversité culturelle, de circuits courts et d'esprit d'entreprise, de recyclage local, de lutte contre la solitude, etc. Que ce soit dans les villes, les communes ou « à l'extérieur », car chaque contexte connaît ses propres problèmes ou besoins. Ensemble, nous voulons créer des communautés locales fortes comme moteur d'une société vigoureuse offrant un maximum d'opportunités à tous les habitants.

Ambition 3 : Des coopératives solides et largement soutenues

Que ce soit par le biais d'initiatives citoyennes, d'entrepreneurs qui unissent leurs forces ou de collaborateurs qui souhaitent résolument travailler d'une autre manière, les coopératives offrent une réponse efficace et flexible aux défis économiques et sociétaux actuels. C'est pourquoi nous promovons ce modèle dans chaque secteur en tant que forme juridique à part entière auprès de nos sociétaires et du grand public, en accordant une attention particulière aux jeunes comme moteurs de futures coopératives. Nous mettons en place de nouvelles coopératives ou des coopératives

potentielles amenées à devenir des acteurs solides. Nous renforçons le fonctionnement des coopératives débutantes ou établies par le biais du coaching, de conseils et d'un accompagnement. Nous encourageons les personnes à faire elles-mêmes appel aux coopératives en tant que citoyens et clients et à adapter des modes de consommation, de vie et de travail responsables. Nous collaborons ainsi activement à une économie dotée d'un ancrage local fort.

Nos valeurs

Cera et ses sociétaires parviennent à un impact sociétal durable, en collaboration avec de nombreux partenaires, de manière solidaire et dans le respect de chacun

Participation

Cera, avec ses sociétaires et ses nombreux partenaires, stimule la société à élargir ses horizons. Elle encourage les interactions entre les organisations, entre les secteurs, entre la sphère politique, la pratique et la recherche, entre les projets nationaux et locaux, entre les communautés, entre le Nord et le Sud. Cera est ainsi un catalyseur de nouvelles collaborations où la synergie et le dialogue jouent un rôle central. Nous souhaitons que nos projets bénéficient d'une large base de soutien et s'intègrent durablement.

La solidarité

Cera met l'accent sur la responsabilité commune. Les défis auxquels notre société doit faire face aujourd'hui exigent des solutions où tout le monde est impliqué et auxquelles tout le monde peut contribuer. Les sociétaires de Cera jouent à ce titre un rôle actif. La cohésion sociale, l'empathie et la participation en sont les concepts clés. Cera valorise la solidarité spontanée, met en avant la réciprocité et favorise l'émancipation. Nous encourageons la participation des citoyens et le bénévolat dans le cadre des projets.

Respect de chacun

Cera reconnaît l'importance de chaque personne : en tant qu'individu et en tant que membre de son environnement et de la société. Chacun a des talents, des compétences et une expérience qui diffèrent, ce qui est précieux pour la société dans son ensemble. La voix de chacun mérite d'être écoutée. Cera accorde, à cet égard, une attention toute particulière aux personnes en difficulté. Le respect repose sur l'écoute, l'égalité et la tolérance. La participation et l'implication sont significatives. Essentielles même. Tout le monde doit pouvoir prendre ses responsabilités et développer pleinement ses compétences. Parce que l'accomplissement de soi va de pair avec les intérêts collectifs et que la prospérité va de pair avec le bien-être.

Contribution sociétale régionale

La coopérative Cera mène à bien son action en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. Via une structure par paliers, les sociétaires ont leur mot à dire et participent au fonctionnement de l'organisation.

Les sociétaires de Cera siégeant dans un Conseil Consultatif Régional (CCR) évaluent les demandes de soutien financier soumises par des projets locaux et décident du soutien financier accordé aux projets retenus. Ces sociétaires locaux, disposant d'une grande connaissance de leur région et résolument engagés en sa faveur, contribuent ainsi à conférer de la crédibilité et une caisse de résonance aux projets sociétaux de Cera.

Les membres CCR sont attentifs à la fois à la qualité des projets, en phase avec les trois ambitions sociétales, et à la valorisation de la base locale de sociétaires. Tous les conseils consultatifs axent leur fonctionnement sur les mêmes valeurs incarnées par Cera au sein de sa structure. Il va de soi que chaque CCR a aussi sa propre spécificité, qui est déterminée notamment par la diversité et la personnalité des membres du CCR eux-mêmes, les particularités de la région et des associations locales et la nature des projets.

PROJETS RÉGIONAUX ET SUPRARÉGIONAUX

AU 31.12.2021

45

CONSEILS
CONSULTATIFS
RÉGIONAUX



889

MEMBRES



598

PROJETS APPROUVÉS



1.351.517 euros

MONTANT TOTAL ALLOUÉ PAR LES CCR

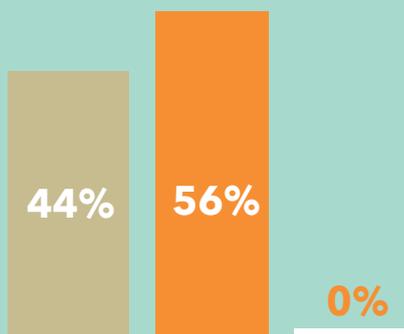
2.260
euros

EN MOYENNE
PAR PROJET



RÉPARTITION PAR AMBITIONS (CCR)

- UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET RESPECTUEUSE, SANS BARRIÈRES
- DES QUARTIERS CHALEUREUX ET BIENVEILLANTS POUR TOUS
- DES COOPÉRATIVES FORTES ET LARGEMENT SOUTENUES



LE LOCAL D'ABORD

RÉUNION DES BUREAUX DES CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX



19

PROJETS APPROUVÉS

7.358 euros

EN MOYENNE PAR PROJET

139.802 euros

MONTANT TOTAL ALLOUÉ PAR LA RDB

RÉPARTITION EN POURCENTAGES PAR AMBITION (RDB)

- UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET RESPECTUEUSE, SANS BARRIÈRES
- DES QUARTIERS CHALEUREUX ET BIENVEILLANTS POUR TOUS
- DES COOPÉRATIVES FORTES ET LARGEMENT SOUTENUES

37%

58%

5%

Contribution sociétale nationale

À l'échelle nationale, Cera exerce un impact sur la société au travers de ses projets sociétaux nationaux, de la prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif, de la participation des sociétaires et du partenariat conclu avec l'Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland, le Centre d'innovation pour le développement agricole et rural.

Projets sociétaux

Cera dispose d'une équipe de coordinateurs en charge de l'exploration, de la conception et de la mise en œuvre des projets nationaux, qui agit en étroites concertation et collaboration avec des chercheurs, des organisations de la société civile, des acteurs du terrain, des fondations et des pouvoirs publics. Outre son soutien financier, Cera apporte son expertise en vue de renforcer projets et organisations. La coopérative attache une importance considérable à l'élargissement de l'assise et au caractère durable de ses projets et initiatives. Elle tient à cet égard scrupuleusement compte de son vaste réseau d'organisations partenaires. En marge des initiateurs des projets et des partenaires impliqués au plan opérationnel, Cera fait intervenir un réseau beaucoup plus étendu encore de parties prenantes. Celles-ci se réunissent au sein de groupes de réflexion pour lancer de nouvelles idées, ou jouent un rôle clé dans la diffusion au sens large des résultats des projets.

Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Cera, qui croit fermement en l'entrepreneuriat coopératif, veut contribuer à en faire connaître le modèle, tout en soutenant et en encadrant les personnes et organisations en phase d'orientation, de démarrage ou de croissance/développement de coopératives. Cera encourage la recherche et l'échange de connaissances et explore les défis sociétaux contemporains afin d'y trouver de nouvelles applications pour l'entrepreneuriat coopératif.

Implication

Cera encourage ses sociétaires à participer au fonctionnement de la contribution sociétale. Divers webinaires, journées d'étude et expositions relatifs à notre contribution sociétale sont proposés et les sociétaires peuvent également s'investir personnellement dans la contribution à la société via le programme Good Company.

La contribution sociétale est également abordée à travers des avantages sociétaires spécifiques, comme les promenades Cera Good Walk, qui guident les sociétaires dans une ville en passant le long de divers projets soutenus par Cera, et le Tour de Cera, où les sociétaires sont invités à découvrir des exemples de notre contribution sociétale à vélo.

Innovatiesteunpunt voor landbouw en platteland (Centre d'innovation pour le développement agricole et rural)

En Flandre, Cera investit dans l'entrepreneuriat durable pour l'agriculture et l'horticulture par le biais de l'Innovatiesteunpunt (le Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural), une initiative commune avec le Boerenbond, les Landelijke Gilden et KBC. L'Innovatiesteunpunt informe, sensibilise et conseille les entreprises flamandes du secteur agricole et horticole qui veulent jouer la carte de l'innovation. Il est de plus en plus sollicité en tant que partenaire dans des projets européens de recherche scientifique. Il faut voir là la preuve qu'il s'est forgé à l'échelle européenne une excellente réputation de médiateur entre la recherche d'une part et les agriculteurs et horticulteurs d'autre part. Cera est convaincue des nombreuses opportunités qu'offre l'entrepreneuriat coopératif dans le cadre

d'initiatives et de projets innovants menés dans l'agriculture et l'horticulture au sens large, ainsi qu'à la campagne. Nous observons clairement une tendance selon laquelle les agriculteurs et la communauté locale joignent leurs forces en coopératives pour répondre à une série de défis sociétaux actuels importants, comme la transition énergétique, la gestion de l'eau, l'alimentation saine, le concept du locavore... mais aussi dans le déploiement de points de proximité, de lieux de rencontre locaux où des services et équipements disparus sont à nouveau proposés.

Agri-Innovation

En Belgique francophone, Agri-Innovation est un guichet de soutien à l'innovation et à la collaboration pour les agriculteurs, les forestiers et d'autres acteurs de la campagne porteurs d'un projet innovant. Agri-Innovation a été créée conjointement par l'ASBL Accueil Champêtre en Wallonie et la coopérative Cera, avec le soutien actif de CBC et de la Foire de Libramont.

Quelques projets nationaux clés

Ambition 1 : Une société solidaire et respectueuse, sans barrières

Image de la démence

En Flandre, 136.000 personnes souffrent de démence. D'ici 2035, ce groupe devrait compter 188.000 personnes. En collaboration avec le Centre d'expertise Dementie Vlaanderen, Cera mise sur une image nuancée de la démence.

En 2021, Cera a organisé pas moins de cinq webinaires gratuits sur ce thème. Nous avons donné la parole à des experts, des aidants proches et des personnes atteintes de démence. Depuis février 2021, une exposition de photos est organisée à travers la Flandre, à chaque fois en cinq endroits différents. Les photos montrent que les personnes atteintes de démence conservent malgré tout encore des capacités. En 2021, nous avons également invité des personnes atteintes de démence et leurs aidants proches à chanter ensemble et nous avons lancé un appel à douze maisons de repos et de soins ou centres de soins de jour en Flandre et à Bruxelles qui souhaitent organiser des séances de lecture commune pour les personnes âgées.

Les personnes qui sont entrées en contact avec l'aide à la jeunesse occupent une place centrale

Chez Cera, nous voulons lever les obstacles et œuvrer en faveur d'une société à laquelle chacun peut participer à part entière et de manière équivalente.

En 2021, Cera a accueilli une exposition unique mettant en scène des personnes qui ont été en contact avec l'aide à la jeunesse. Avec l'asbl Cachet, nous avons raconté avec conviction, confiance et honnêteté l'histoire de dix jeunes adultes uniques ayant vécu une expérience d'aide à la jeunesse. Nous voulons ainsi briser les préjugés et donner un visage aux chiffres, à la politique et à la communication médiatique.

En 2021, nous nous sommes également associés à TEJO, une organisation de thérapeutes pour les jeunes. En Flandre et à Bruxelles, les jeunes âgés de 10 à 20 ans peuvent s'adresser à TEJO pour une assistance gratuite, anonyme et de courte durée. Cera aide TEJO à trouver suffisamment de bénévoles pouvant s'investir dans l'accompagnement thérapeutique ou la collaboration à l'accueil.

Projet conseillère en inclusion

Pour, par et avec les sociétaires, nous œuvrons pas à pas en faveur d'une coopérative et d'une société plus inclusives, en supprimant les barrières pour les personnes handicapées, stimulant la rencontre, misant sur un storytelling fort et participant à la mise en place de nouvelles initiatives locales chaleureuses qui y contribuent. Hart voor Handicap est un partenaire de Cera qui, de par sa mission et son approche, s'inscrit parfaitement dans la nouvelle note de stratégie de Cera et peut donc contribuer à la réalisation des objectifs de Cera.

Dès lors, une conseillère en inclusion a été engagé à la mi-août 2021 chez Hart voor Handicap. Cette personne exerce une mission essentielle pour Cera et s'est vu attribuer des objectifs clairs pour Cera2025.

Handicap et accès aux soins : une question de prise de conscience avant tout

Il s'agit d'un projet mené avec deux associations partenaires : Inclusion asbl et Araph asbl. Ensemble, les parties prenantes entendent rendre les soins de santé accessibles aux personnes souffrant d'un handicap mental. Pour y parvenir, toute une série d'instruments ont été créés afin que ces personnes se sentent mieux prises en charge lors d'un rendez-vous médical. Ces outils étaient peu connus des professionnels du secteur. C'est pourquoi Cera a lancé en 2021 une campagne de sensibilisation destinée aux médecins et centres médicaux afin de diffuser les bonnes pratiques et, finalement, d'améliorer la vie quotidienne des personnes présentant un handicap mental.

Ambition 2 : Des quartiers chaleureux et bienveillants pour tous

La Brigade de l'Eau de Cera

Des sécheresses sans précédent aux précipitations extrêmes : notre climat est bouleversé. L'eau pure, où et quand nous le souhaitons, n'est malheureusement plus une évidence sur notre planète bleue. Par rapport à l'Europe, nous mettons nos réserves d'eau à rude épreuve en Belgique. Une enquête sur la durabilité menée en 2020 a révélé que les sociétaires de Cera ne restaient pas indifférents à ce thème. C'est pourquoi nous avons créé en 2021 la Brigade de l'Eau de Cera : une communauté fédératrice qui agit et partage des conseils, des informations et des actions sur la consommation responsable d'eau. Nous avons organisé des webinaires informatifs auxquels plus de 1.000 sociétaires ont participé en Flandre et en Wallonie. En outre, nous donnons plus de poids à nos actions au moyen d'avantages sociétaires intéressants. Pas moins de 1.000 sociétaires ont placé un collecteur d'eau de pluie Cera dans leur jardin pour recueillir et réutiliser l'eau. Les sols ont également été rendus plus perméables à l'eau avec de l'écorce et des déchets de coupe broyés.

Par ailleurs, Cera a initié un important élan de solidarité pour les victimes des inondations. Après un premier versement de 25.000 euros de Cera, nous avons récolté 30.124 euros auprès de 188 sociétaires pour le Fonds de la Croix-Rouge. Nous avons également soutenu au niveau régional 13 dossiers représentant 30.989 euros dans les régions sinistrées. Tout cela nous encourage à poursuivre les actions de la Brigade de l'Eau de Cera en impliquant toujours plus nos sociétaires en 2022 et 2023.

Opération casse-noix Cera

En 2021, la campagne Notenkrakken de Cera a été menée dans deux régions pilotes : le Demerland et le Limbourg occidental. En automne, nos sociétaires ont récolté près de 5.000 kilos de noix. La récolte ne nous était pas destinée, mais a pu générer 8.000 heures de travail dans les ateliers protégés de notre partenaire « 37 graden ». Les travailleurs de ces ateliers protégés ont ainsi cassé et décortiqué les noix, qui ont ensuite été pressées selon une méthode artisanale. La délicieuse huile produite a été conditionnée avec le plus grand soin. Les ateliers ont ainsi pu générer de nouveaux revenus et nous avons réalisé ensemble ce que nous n'aurions pas pu faire seuls. Nous attendons avec impatience la récolte de 2022, provenant d'autres régions.

Cera GoodWalk

Depuis de nombreuses années, l'activité Cera GoodWalk est une balade citadine durable et agréable. En marchant, nos sociétaires font la connaissance d'une ville belge de manière très particulière. Ils flânent et passent à proximité de projets soutenus par Cera et GoodPlanet, découvrent de nouveaux endroits et modes de vie et profitent d'avantages gourmands locaux. En 2021, notre balade s'est déroulée dans notre capitale, plus précisément dans la charmante commune de Saint-Gilles. L'occasion idéale de proposer également la balade en français. Et le succès était au rendez-vous. En 2022, ce sont la ville animée de Genk et la dynamique cité namuroise qui accueilleront nos marcheurs.

Ambition 3 : Des coopératives solides et largement soutenues

Cooperatiefwonen.be

Depuis 2021, tout un chacun - et certainement nos sociétaires Cera - peut poser des questions sur le thème de « l'habitat coopératif » sur www.cooperatiefwonen.be. Sur ce site Internet, Cera et Architectuurwijzer rassemblent leurs connaissances sur ce modèle d'habitat spécifique qui combine les avantages de la propriété et ceux de la location. En marge de cela, nous avons publié une série d'articles, dont une recension dans le journal De Standaard, et avons organisé plusieurs séances d'information, présentations, conférences et webinaires, dont l'un pour 125 professionnels du secteur immobilier, en collaboration avec l'Antwerp Management School.

39 coopératives ont bénéficié d'un soutien par le biais de coaching et de conseils

Parmi les coopératives coachées et conseillées par Cera en 2021 figurait Lichtwerk. Cette société coopérative fournit aux entreprises des solutions de réalité augmentée en vue de faciliter la tâche de leurs travailleurs. Lichtwerk est une spin-off de trois entreprises belges. En 2021, l'ASBL a été transformée en société coopérative agréée comme entreprise sociale. Pour ce faire, Lichtwerk a fait appel à Cera : « Grâce à son expertise, nous avons pu faire les bons choix pour notre plan d'entreprise coopératif, notre gouvernance et nos statuts. Nous avons été mis au défi. C'était un parcours captivant et intense. » Cette satisfaction élevée quant aux services fournis par Cera pour les coopératives est une constante. Pour les conseils et le coaching, nous avons obtenu un score de satisfaction de pas moins de 93% en 2021. En Wallonie, nous coachons et conseillons les coopératives via le projet « Do It Coop », en collaboration avec Credal.

Le Prix du public Cera récompensant l'innovation dans le secteur agricole et horticole

Cera stimule l'innovation dans le secteur agricole et horticole en Flandre et en Wallonie. Cera entretient pour cela un partenariat avec KBC et le Boerenbond en Flandre et avec Agri-Innovation en Wallonie. Tous les deux ans, Cera identifie avec ces partenaires les agriculteurs les plus innovants grâce aux Campagnes d'innovation. En Flandre, l'Innovatiesteunpunt du Boerenbond a décerné la distinction de lauréat à cinq agriculteurs et horticulteurs innovants. En 2020-2021, ils ont bénéficié d'un accompagnement intensif dans le développement de leur idée. En Wallonie aussi, cinq projets ont été sélectionnés et récompensés pour leur approche innovante et souvent coopérative.

En 2021, les sociétaires de Cera ont pu voter pour le « Prix du public Cera récompensant l'innovation » et le « Prix coup de cœur des coopérateurs ». Pas moins de 1.068 votes ont été émis en Flandre, où la coopérative d'énergie Halnet a été sacrée vainqueur. En Wallonie, 169 sociétaires ont voté. C'est la coopérative Histoire d'un grain qui a tiré son épingle du jeu avec sa production de farine locale et artisanale.

CONTRIBUTION SOCIÉTALE NATIONALE

EN 2021

PROJETS NATIONAUX ET CAMPAGNES

2.185.458 euros

BUDGET TOTAL DÉPENSÉ

PROJETS ET BUDGET DÉPENSÉ PAR AMBITION/DOMAINE

AMBITIONS	77.625 euros	3	UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET RESPECTUEUSE, SANS BARRIÈRES
	71.738 euros	3	DES QUARTIERS CHALEUREUX ET BIENVEILLANTS POUR TOUS
	208.650 euros	8	DES COOPÉRATIVES FORTES ET LARGEMENT SOUTENUES
DOMAINES	365.574 euros	9	INCLUSION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
	524.819 euros	13	SERVICES ET SOINS À LA COLLECTIVITÉ
	282.400 euros	3	AGRICULTURE ET HORTICULTURE
	501.873 euros	13	ART ET CULTURE
	80.779 euros	3	PROJETS TRANSVERSALES

LA CO
D'ART

PARTENARIATS DANS LES PROJETS ET CAMPAGNES

75



NOUS VOULONS DE L'IMPACT!

FORMATION, WEBINARS, ÉVÉNEMENTS ET CONSEILS



	NOMBRE	PARTICIPANTS	DONT COOPÉRATEURS
VIA LA CONTRIBUTION SOCIÉTALE	36	21.364	4.567
VIA L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF	64	1.872	
CONSEILS ET COACHING POUR DES COOPÉRATIVES ACCOMPAGNÉES	39		

CANAUX DE COMMUNICATION

CERA COOP NEWS	NEWSLETTER CERA ET L'ART	LA NEWSLETTER DE CERA
8	1	4
12.459	6.488	2.713

■ NOMBRE D'ÉDITIONS
■ NOMBRE ABONNÉS



COLLECTION D'ART DE CERA

23.086 euros

LES ÉDITIONS

72
ŒUVRES
D'ART EN
PRÊT

NOMBRE
MONTANT

2.571 COOPÉRATEURS QUI ONT ACTIVEMENT PARTICIPÉ ET DONNÉ FORME À NOS ACTIVITÉS SOCIÉTALES (SANS TOUR DE CERA/CERA GOODWALK/CERA ZUIDREIS)

Contribution sociale internationale

À l'échelle internationale, Cera se concentre, dans le cadre de son partenariat avec BRS, sur le thème 'Coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud'. Le financement agricole, l'entrepreneuriat coopératif et la bancassurance ne sont pas par hasard les principaux thèmes dans lesquels BRS est active dans les pays du Sud. Il s'agit en effet du cœur de l'histoire coopérative de Cera et d'une spécialité avec laquelle BRS offre une plus-value intéressante aux organisations du Sud.

BRS asbl

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des entrepreneurs ruraux et paysans dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS soutient, en Afrique et en Amérique latine, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu.

En Belgique, BRS s'engage à informer les citoyens sur la microfinance et la microassurance et à les inciter à cette forme de coopération internationale. Pour ce faire, BRS peut notamment compter sur l'enthousiasme de ses ambassadeurs, qui sont tous actifs dans les Conseils Consultatifs Régionaux de Cera.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée, pour laquelle elle peut compter sur l'engagement de nombreux spécialistes bénévoles. Les experts de l'Institut BRS sont d'anciens banquiers et assureurs, expérimentés s'il en est, qui, retraités, encadrent les partenaires de BRS. Enfin, des membres du personnel de KBC s'engagent eux aussi activement, et bénévolement, aux côtés de BRS.

En 2021, la nécessité d'une collaboration principalement à distance, due à la pandémie mondiale, a subsisté. Grâce à des webinaires, au streaming en direct, à la mobilisation de conseillers locaux et à la digitalisation du matériel de formation, BRS a pu poursuivre son travail avec ses partenaires.

BRS Microfinance Coop

BRS Microfinance Coop est un fonds de développement coopératif agréé. BRS asbl, Cera et KBC se sont chargés de l'apport de départ. Depuis 2016, toute personne intéressée peut acquérir un maximum de 10 parts coopératives A de BRS Microfinance Coop, au prix unitaire de 500 euros. Fin 2021, 1.751 sociétaires avaient souscrit à ces parts pour plus de 4.807.000 millions d'euros. BRS Microfinance Coop cherche à dégager un rendement à la fois social et financier pour chacun de ses sociétaires. À cet effet, elle analyse dans les moindres détails la politique coopérative, la position financière et les qualités sociales des organisations dans lesquelles elle investit. BRS Microfinance Coop investit les capitaux ainsi levés dans des organismes de microfinance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, lesquels accordent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et des agriculteurs locaux, ou à des coopératives dont ces personnes sont membres.

En 2021, le Conseil d'Administration a décidé de se concentrer désormais, avec les investissements futurs, sur les Institutions de Microfinances (IMF) partenaires étroitement impliquées dans le fonctionnement de l'ASBL BRS (coaching et formation). Le choix de cette nouvelle politique

d'investissement est le résultat de l'évaluation de cinq années d'investissement. La crise du coronavirus a montré que les risques dans le secteur de la microfinance pouvaient rapidement changer en raison de circonstances externes. Dans de tels moments, il s'est avéré important d'être proche des IMF partenaires pour bien évaluer la situation et offrir un soutien technique supplémentaire si nécessaire. KBC et Cera adhèrent pleinement à cette nouvelle politique et confirment qu'elles conservent leur apport de 17,5 millions d'euros dans la coopérative.

Les sociétaires particuliers (sociétaires détenant des parts A) qui soutiennent cette nouvelle politique restent les bienvenus à bord, mais BRS Microfinance Coop respecte également le choix des sociétaires qui souhaitent se défaire de leurs parts A durant cette phase. En cas de démission, jusqu'en 2025 inclus, ces sociétaires recevront toujours leur apport versé de 500 euros par part, quels que soient les résultats de BRS Microfinance Coop. Une garantie rendue possible grâce à l'engagement de Cera SC de compenser l'éventuelle différence par rapport à la valeur d'apport initiale. Pour l'instant, aucune nouvelle émission de parts A n'est prévue pour les particuliers, car BRS Microfinance Coop dispose de suffisamment de moyens.

Pour en savoir plus : www.brs.coop

CONTRIBUTION SOCIÉTALE INTERNATIONALE

EN 2021

BRS ASBL

236

JOURS DE FORMATION ET CONSULTANCE VIA BRS

74.044 euros

MONTANT DE CONSULTANCE

10 PROJETS

142

JOURS DE FORMATION ET CONSULTANCE VIA MICROFACT

161.904 euros

MONTANT DES PROJETS INTERNATIONAUX

9 PAYS





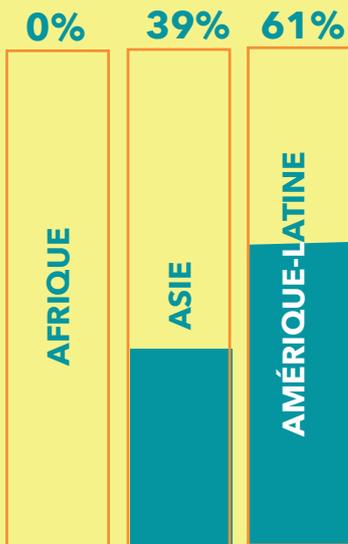
BRS MICROFINANCE COOP



1.751

NOMBRE DE
COOPÉRATEURS

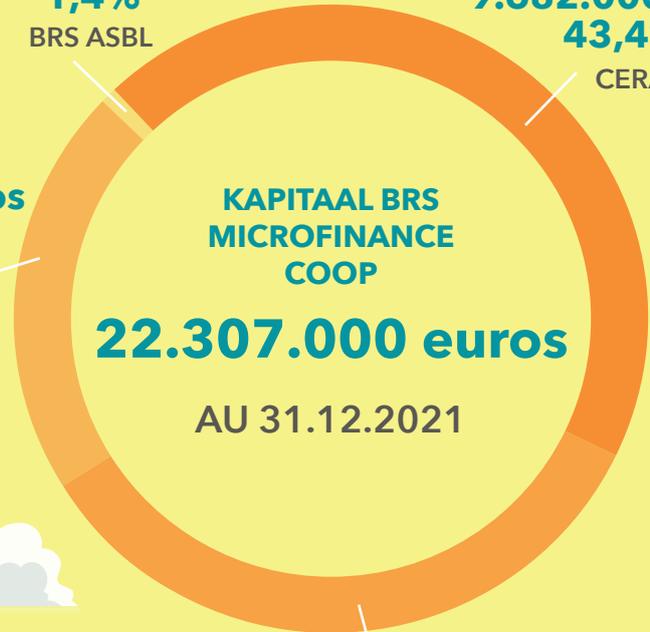
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉDITS AUX IMF



318.000 euros
1,4%
BRS ASBL

9.682.000 euros
43,4%
CERA SC

4.807.000 euros
21,6%
COOPÉRATEURS
PARTICULIERS



7.500.000 euros
33,6%
KBC BANK SA



Cera et le développement durable

Les coopératives jouent un rôle unique dans la réalisation des objectifs de durabilité : elles contribuent à la croissance économique et au développement social durables et prennent leurs responsabilités en matière d'environnement et d'écologie. Pour Cera aussi, le développement durable constitue un fil rouge dans les différentes facettes de son fonctionnement. Ce n'est donc pas un hasard si investir ensemble dans le bien-être et la prospérité résume parfaitement la mission de Cera.

Cera investit dans la prospérité en tant qu'actionnaire majoritaire de KBC. Grâce à sa présence dans les organes de gestion du groupe KBC, Cera joue un rôle important dans l'encouragement et le soutien du management à traduire concrètement les aspects liés à la durabilité dans toutes les activités du groupe. Ces dernières années, KBC a déjà accompli sur ce plan un parcours dont toutes les parties prenantes de KBC peuvent être fières.

Cera est également un investisseur important dans le bien-être de ses sociétaires et de la société au sens large. Sa vision prometteuse, réaliste et moderne du développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence sur le plan du développement durable : une société solidaire et respectueuse, sans barrières, des quartiers chaleureux et accueillants pour tous, des coopératives solides et largement soutenues, des avantages sociétaires attrayants et durables, la durabilité chez nous.

De durable à plus durable

Les ambitions en matière de durabilité de Cera sont le reflet de la coopérative et de ses sociétaires, qui contribuent à déterminer le rythme du fonctionnement durable de Cera et y participent activement. Une enquête réalisée en 2020 a révélé que 59% des sociétaires Cera possèdent intrinsèquement une affinité supérieure à la moyenne avec le thème du développement durable. Cette attitude se traduit par un comportement concret et durable, tant au niveau du comportement de consommation que de l'engagement volontaire et des aides mineures : 62% des sociétaires de Cera font du bénévolat et 60% s'engagent pour des personnes de leur quartier. Différentes initiatives de Cera en matière de développement durable sont également accueillies positivement. Dans le même temps, les sociétaires ont indiqué ce qu'ils considèrent comme des priorités, et où les efforts de Cera dans les années à venir peuvent donc aller encore plus loin : des projets et des initiatives qui encouragent un mode de vie sain, assurent que ses activités touchent un public varié et sont largement accessibles, tiennent compte de l'accessibilité en transports en commun et à vélo, offrent 'un bon rapport qualité-prix' (tant sur le plan financier que social), étendent largement les principes de durabilité, de commerce équitable et de respect de l'environnement à toutes les initiatives de Cera.

Cera Check!

Compte tenu des attentes des sociétaires de Cera qui sont ressorties de l'enquête de 2020 et dans le contexte du nouveau positionnement de Cera en matière de durabilité, Cera a mis au point en 2021 un outil permettant d'indiquer dans quelle mesure les initiatives prévues par Cera répondent à sa vision en matière de durabilité.

Sur la base de cet outil, Cera pourra à l'avenir rendre compte de manière plus ciblée des réalisations concrètes en matière de développement durable. Cera pourra ainsi informer de manière plus structurée ses parties prenantes concernant ses efforts en matière de durabilité. De plus, ce reporting présente un miroir à la coopérative et lui montre clairement où se situent Cera et ses défis et où Cera, avec ses sociétaires, veut aller.





Nos avantages aux sociétaires

Les avantages sociétaires de Cera consistent en des réductions offertes, entre autres en partenariat avec KBC, sur des biens, services et événements touchant au quotidien de nos sociétaires.

En tenant compte des différents groupes-cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de sociétaires et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions.

Seuls les sociétaires de Cera détenant des parts Cera pour un montant minimum de 600 euros peuvent profiter des avantages sociétaires.

Cera propose ses avantages tant en ligne que par le biais du magazine CeraSelect. Via la rubrique Continuo, les sociétaires peuvent bénéficier de réductions tout au long de l'année, dans le but d'alléger leur budget et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Outre Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel. Cera se charge par ailleurs du concept de l'offre, de la réalisation du magazine CeraSelect et du suivi.

Les magazines ENGAGE et ENJOY, destinés aux jeunes sociétaires âgés de 16 à 35 ans, paraissent une fois par an. ENGAGE propose des articles portant sur l'univers de cette génération, tandis qu'ENJOY vise ce segment de sociétaires de Cera par le biais de nombreuses réductions sur les festivals d'été et sur des produits spécifiquement destinés aux jeunes.

La sélection des avantages sociétaires tient compte, entre autres, des facteurs suivants : création d'un esprit de groupe, aspects liés à la santé, la durabilité et l'environnement, la qualité, la nature coopérative, la diversité.

En 2021 également, Cera a collaboré dans le cadre des avantages sociétaires avec un certain nombre de producteurs coopératifs. En collaboration avec KBC, elle a par ailleurs à nouveau créé plusieurs nouveaux avantages à l'intention des sociétaires de Cera. Ceux-ci ont été élargis en 2021 avec de nombreux webinaires appréciés par les sociétaires. Cera collabore par ailleurs avec des organisations qui poursuivent un objectif sociétal. En regroupant ces forces, Cera jette de nombreux ponts avec des thèmes sociétaux et crée des effets de levier profitables à tous. Dans le cadre de Cera 2025, les avantages sociétaires seront encore davantage utilisés pour mettre en avant l'ensemble du fonctionnement de Cera. Le Cera Zuidreis, la Cera Goodwalk et le Tour de Cera en sont de bons exemples.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaires incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires. Les avantages sociétaires jouent donc également leur rôle dans le cadre du recrutement.

NOS AVANTAGES SOCIÉTAIRES

EN 2021

NOMBRE DE COOPÉRATEURS
AU 31.12.2021

381.834

NOMBRE DE COOPÉRATEURS
POUVANT BÉNÉFICIER DES
AVANTAGES VIA LE
MAGAZINE CERASELECT

306.615

NOMBRE DE COOPÉRATEURS
AYANT PARTICIPÉ AUX AVANTAGES
VIA LE MAGAZINE CERASELECT

148.389



PAR LANGUE

- NÉERLANDOPHONES
- FRANCOPHONES
- GERMANOPHONES

PAR TRANCHE D'ÂGE



MOINS D'UN AN

ENTRE 1 ET 5 ANS

7,3%

8,4%

PAR ANCIENNETÉ

NOMBRE DE JEUNES (16-35 ANS)
POUVANT BÉNÉFICIER DES AVANTAGES
SOCIÉTAIRES VIA ENJOY

58.302

NOMBRE DE JEUNES (16-35 ANS)
AYANT PARTICIPÉ AUX AVANTAGES
SOCIÉTAIRES VIA ENJOY

15.113



**SE FAIRE
PLAISIR
ENSEMBLE**



TOP 10 EN 2021 - CERASELECT

1		43.717	Participants à la Tombola BRS
2		35.000	Cartes-cadeau de Colruyt
3		33.744	Neuhaus Nougathins gratuites
4		33.047	Cartons de vin (à l'automne)
5		23.510	Assurances Internet KBC
6		19.997	Clips Duvel chez Prik&Tik
7		18.906	Cartes-cadeau de Dreamland
8		16.516	Bons de réduction pour Torfs
9		14.944	L'huile d'olive Picual chez Aveve
10		12.999	Cartes-cadeau de Décathlon

TOP 10 EN 2021 - CERA ENJOY

1		23.244	Participants à la Tombola BRS
2		13.999	Tickets pour Kinopolis
3		9.999	Pop-corn gratuit chez Kinopolis
4		9.564	Repas chez Frites Atelier
5		8.999	Cartes-cadeau de Bol.com
6		8.575	Tickets pour Walibi
7		8.042	Tickets pour Bellewaerde
8		6.999	Cartes-cadeau de Décathlon
9		6.999	Repas via Deliveroo
10		6.133	Appareils Sodastreams

AGES
T

ES

DEPUIS PLUS DE 5 ANS

84,3%

NETÉ

5 ANS)
ANTAGES

Développement de KBC Groupe

Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

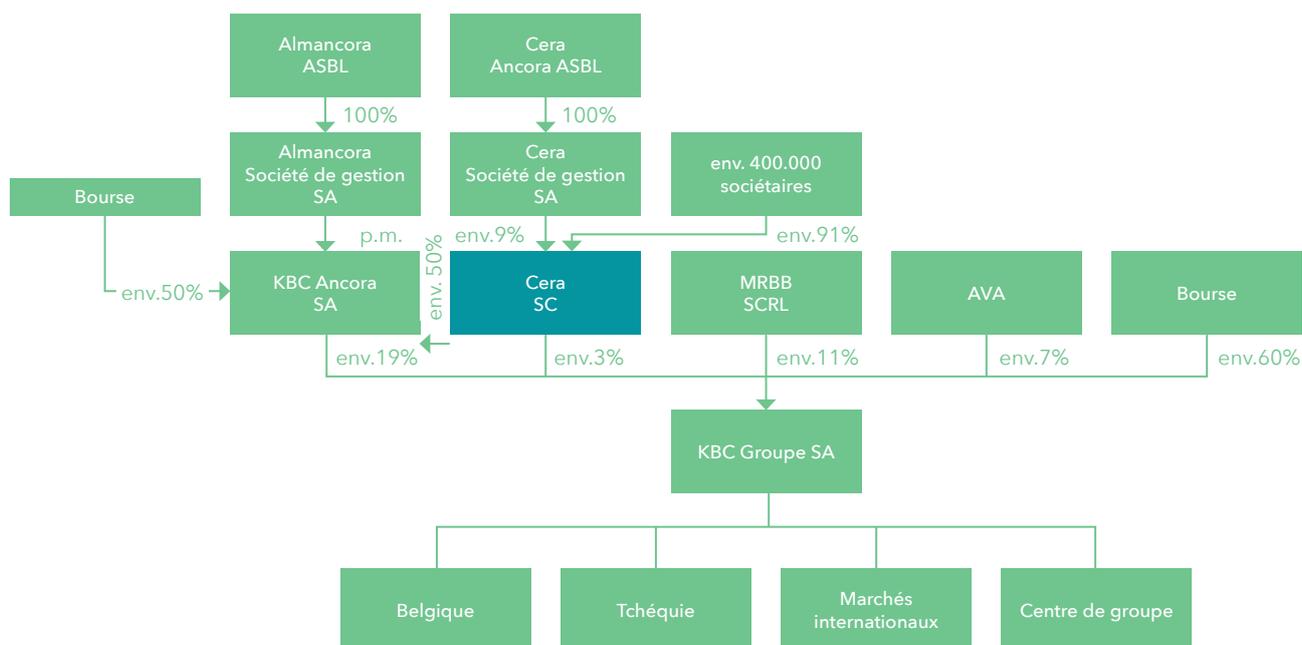
Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe et dans KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

L'évolution du groupe KBC est par conséquent extrêmement importante pour Cera et l'ensemble de ses sociétaires. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés du groupe. C'est pourquoi Cera participe de très près à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, sans jamais perdre de vue ses valeurs coopératives.

Cet engagement actif se traduit à travers la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les 'Autres Actionnaires Stables' (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionnariat du groupe. Les parties de la convention des actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

Fin 2014, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une période de 10 ans. Ils ont apporté toutes leurs actions à la convention. Au 31 décembre 2021, leur participation totale dans KBC Groupe s'établissait à 40,08%. Cera et KBC Ancora sont considérées, pour l'application de cette convention, comme une seule et même partie. Ensemble, elles ont apporté 21,26% des actions KBC Groupe.

Au 31 décembre 2021, la position du groupe Cera au sein du groupe KBC se présentait de la manière suivante (pourcentages arrondis) :



(Situation de l'actionnariat sur la base des chiffres publiés fin décembre 2021.)

Participation de Cera dans KBC Groupe

Participations

Cera détient une participation dans KBC Groupe et dans KBC Ancora, laquelle détient également une participation importante dans KBC Groupe. Cera et KBC Ancora jouent toutes deux un rôle clé dans la stabilité de l'actionnariat de KBC Groupe.

Participation de Cera dans KBC Groupe

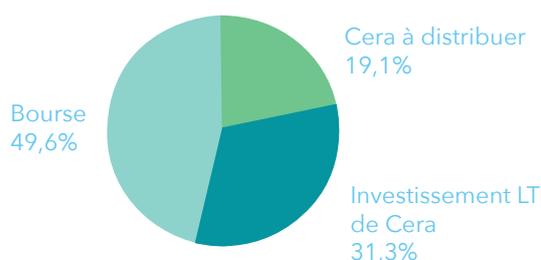
La participation de Cera dans KBC Groupe est restée inchangée pendant l'exercice écoulé. Fin 2021, Cera détenait 11.127.166 actions KBC Groupe, soit 2,67% du capital du groupe.

Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2021, la participation de Cera dans KBC Ancora s'établissait à 50,42%.

Dans le courant de l'année 2021, Cera a attribué 512.458 actions KBC Ancora (0,65%) au titre de parts de retrait en nature aux sociétaires détenteurs de parts D sortants. Par ailleurs, Cera n'a ni acheté ni vendu d'actions KBC Ancora dans le cadre de la gestion de son portefeuille.

La participation de Cera dans KBC Ancora se compose, d'une part, d'actions qui devront être attribuées à terme - en tant que parts de retrait - aux sociétaires détenteurs de parts D sortants (19,14%). D'autre part, d'une participation de 31,28% qui a valeur d'investissement à long terme.



Participation de Cera dans KBC Ancora au 31 décembre 2021

Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire transmet une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui s'exprime sur la proposition d'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris l'affectation du résultat.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 11 juin 2022 de distribuer un dividende de 3,25% au titre de l'exercice 2021.



Évolution du dividende coopératif





Notre structure de fonctionnement

À la structure opérationnelle classique, qui comprend un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a ajouté une structure de participation par paliers. C'est ainsi que le Conseil d'Administration de l'administrateur statutaire compte, outre les administrateurs délégués (minimum deux) et les administrateurs externes (minimum trois), des représentants des sociétaires (minimum six). Le Conseil d'Administration peut également accueillir un membre du Comité management. La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont détaillés ci-après.

Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Composition

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, administrateur statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non-exécutifs, représentants des sociétaires membres des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs externes, non-exécutifs (administrateurs C).

Le Conseil d'Administration peut être complété d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC ou sera présenté à cette fin (administrateur D).

En date du 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé de 19 membres : 2 administrateurs A, 14 administrateurs B et 3 administrateurs C.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Pour que soient défendus au mieux les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les deux mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, à l'instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Leur nomination tient compte de la répartition géographique des mandats.

La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à la qualité de l'implication dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, sur les plans aussi bien de la stratégie que du contrôle.

Les administrateurs A, B et C sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes ses parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion.

La durée du mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le reconduire trois fois pour une durée de quatre ans à chaque fois.

Le mandat des administrateurs délégués peut être reconduit sans limite.

Le mandat d'administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année qui suit l'année du 70e anniversaire de l'administrateur.

Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit au moment où l'administrateur atteint l'âge légal de la retraite.

Le mandat d'un administrateur D prend fin lorsque l'administrateur ne fait plus partie du Comité management de Cera ou n'exerce plus de mandat d'administrateur au sein du groupe KBC.

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Au 31/12/2021, le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion était composé comme suit :

Administrateurs-Délégués (administrateurs A)

Franky Depickere
Katelijn Callewaert

Administrateurs représentant les sociétaires (administrateurs B)

Yvan Jonckheere, voorzitter
Johan Massy, ondervoorzitter
Dieter Scheiff, ondervoorzitter
Koen Albers
Liesbeth Fransen
Daniel Jacquet
Liesbet Okkerse
Jos Peeters
Els Persyn
Mathilde Remy
Ivan T'Jampens
Luc Vandecatseye
Rik Vandermeulen
Katrien Vansteenkiste

Administrateurs externes, non exécutifs (administrateurs C).

Erik Clinck
Heidi Loos
Nele Smets



Conseil d'Administration du 25/02/2022

Le tableau ci-après présente les indemnités accordées aux administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé et des comités créés en son sein, ainsi que le nombre de réunions auxquelles les administrateurs ont assisté.

Lors de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix reprises, le Comité audit à six reprises, le Comité nominations à quatre reprises et le Comité rémunérations à deux reprises.

En 2021 également, les mesures liées au coronavirus en vigueur ne permettaient généralement pas de se réunir physiquement. La plupart des réunions ont eu lieu via MS Teams.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Koen Albers	2024		10				
Katelijn Callewaert	2024	10					
Erik Clinck	2023			10	5		
Franky Depickere	2022	10					
Liesbeth Fransen	2022		9				
Daniel Jacquet	2024		10				
Yvan Jonckheere, président	2024		10			1	2
Heidi Loos	2022			10	5		
Johan Massy, vice-président	2024		10			1	2
Liesbet Okkerse	2024		10				
Jos Peeters	2023		10				
Els Persyn	2023		10				
Mathilde Remy	2023		9				
Dieter Scheiff, vice-président	2024		10			1	2
Nele Smets (depuis le 30/04/2021)	2025			5			
Ivan T'Jampens	2022		9				
Luc Vandecatseye	2024		10		5		
Rik Vandermeulen	2024		10		5		
Katrien Vansteenkiste	2024		10				
Guido Veys (jusqu'au 30/04/2021)	2021			4			

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, par les dispositions pertinentes du Code des sociétés et des associations et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. La Charte peut être consultée sur le site Internet de Cera : www.cera.coop, sous la rubrique : À propos de Cera/Publications et téléchargements/Documents juridiques.

La quasi-intégralité des membres a assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration, que prépare le Bureau du Conseil d'Administration (le 'Bureau'), lequel était composé de la manière suivante au 31 décembre 2021 :

Yvan Jonckheere (président)

Katelijjn Callewaert

Franky Depickere

Johan Massy

Dieter Scheiff

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects qui intéressent Cera soient traités de manière équitable. Le Bureau n'est pas exclusivement chargé de l'établissement de l'ordre du jour. Certaines des présentations au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les faire amender ou demander d'en approfondir certains aspects.

Outre ses tâches classiques (établissement des comptes annuels, proposition d'affectation du résultat, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2021 les points suivants, entre autres :

- La Stratégie Cera 2025
- La gestion des risques au sein du groupe Cera
- La situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC
- L'apport et le nombre de sociétaires
- Le sociétariat sous tous ses aspects
- La nouvelle structure de participation (CCS - Conseil Consultatif Sociétal)
- La contribution sociétale
- Le suivi des mandats d'administrateur, en particulier la proposition de nomination d'un nouvel administrateur C
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2021-2022
- La préparation des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Cera du 4 juin 2021
- L'évaluation des immobilisations financières
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux sociétaires de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2021
- La décision d'autoriser les démissions volontaires en 2022, d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de les calculer au prorata s'il s'avère qu'elles entraînent la disparition de plus de 10% de la somme des apports libérés pour les actions ou de 10% du nombre de sociétaires
- L'évaluation annuelle de la convention d'actionnaires.
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora.

Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités évoluent au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations. Ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions et se voient déléguer des compétences par le Conseil.

Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Il est notamment chargé du contrôle interne de la position financière, des résultats, du traitement comptable et des mécanismes de contrôle en vue de l'édition de rapports à l'attention du Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

Au 31 décembre 2021, le Comité audit était composé des personnes suivantes :

Erik Clinck (président)

Heidi Loos

Luc Vandecatseye

Rik Vandermeulen

En règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils n'assistent toutefois pas à la partie de la réunion au cours de laquelle des avis sont adressés au Conseil d'Administration.

Le président du Comité audit fait rapport oral lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit chacune des réunions du Comité audit. Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Le Comité audit s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice écoulé.

En 2021, le Comité audit a abordé les points suivants, entre autres :

- Le projet de comptes annuels et le projet de rapport annuel de Cera pour l'exercice 2020
- Le projet de rapport du commissaire à propos des comptes annuels et du rapport annuel de Cera au 31 décembre 2020
- Le projet de comptes annuels consolidés pour l'exercice 2020
- L'examen des chiffres semestriels Cera
- Le contrôle budgétaire 2020, le suivi budgétaire Cera au 30 juin 2021 et le budget Cera pour 2022
- La préparation de l'émission de parts E par Cera sur la période 2021-2022
- L'évaluation des immobilisations financières
- L'évaluation du bilan et des liquidités lors de distributions aux sociétaires de Cera
- La proposition de dividende coopératif Cera pour l'exercice 2021
- Le planning d'audit 2022 du commissaire
- L'accord de partage des coûts avec KBC Ancora.

Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il garantit, d'une manière générale, le déroulement objectif et professionnel des processus de nomination et de reconduction des mandats d'administrateur. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative.

Au cours de l'année écoulée, le Comité nominations s'est réuni une fois.

Au 31 décembre 2021, le Comité nominations se composait des personnes suivantes :

Yvan Jonckheere (président)

Johan Massy

Dieter Scheiff

Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Il formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent - sauf incompatibilités - aux réunions du Comité, au sein duquel ils ont voix consultative.

Au cours de l'année écoulée, le Comité rémunérations s'est réuni à deux reprises.

Au 31 décembre 2021, le Comité rémunérations se composait des personnes suivantes :

Yvan Jonckheere (président)

Johan Massy

Dieter Scheiff

Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et aux autres liens contractuels entre, d'une part, Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion et les membres du Comité de gestion journalière de Cera et, d'autre part, Cera. Ce règlement fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera.

Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Les règles de conduite visant à éviter les abus de marché font partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise de Cera. Elles prévoient notamment l'établissement d'une liste d'initiés, la fixation de périodes d'interdiction annuelles et une obligation de notification, au compliance officer, des opérations sur titres du groupe effectuées par des administrateurs.

Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non actifs)

Les indemnités accordées aux administrateurs B et C tiennent compte des responsabilités qui leur sont confiées et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité forfaitaire à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils ont assisté.

Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier, composé d'une indemnité forfaitaire supérieure, mais d'aucun jeton de présence. Par ailleurs, les administrateurs B et C qui font partie du Comité d'audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils ont assisté. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité forfaitaire, mais pas de jetons de présence. Les membres des Comités nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, mais uniquement une indemnité kilométrique. Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-après présente les indemnités accordées aux administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.

en euros)	Conseil d'Administration Fixe	Conseil d'Administration Jetons de présence	Comité audit Fixe	Comité audit Jetons de présence	TOTAL
Koen Albers	7.825	7.240			15.065
Erik Clinck	7.825	7.240	7.224		22.289
Liesbeth Fransen	7.825	6.516			14.341
Daniel Jacquet	7.825	7.240			15.065
Yvan Jonckheere, président	46.345	0			46.345
Heidi Loos	7.825	7.240		2.534	17.599
Johan Massy, vice-président	17.453	7.240			24.693
Liesbet Okkerse	7.825	7.240			15.065
Jos Peeters	7.825	7.240			15.065
Els Persyn	7.825	7.240			15.065
Mathilde Remy	7.825	6.516			14.341
Dieter Scheiff, vice-président	17.453	7.240			24.693
Nele Smets (depuis 30.04.2021)	5.217	3.620			8.837
Ivan T'Jampens	7.825	6.516			14.341
Luc Vandecatseye	7.825	7.240		2.534	17.599
Rik Vandermeulen	7.825	7.240		2.534	17.599
Katrien Vansteenkiste	7.825	7.240			15.065
Guido Veys ((jusqu'au 30.04.2021)	1.605	2.896			4.501
TOTAL	189.798	112.944	7.224	7.602	317.568

Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée par contrat. Elle se compose d'une rémunération forfaitaire, de la mise à disposition d'une voiture de société ou du paiement d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, lequel comporte notamment une assurance complémentaire vieillesse ou de survie, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient d'aucune option sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, l'ensemble des administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu une indemnité de 1.095.891 euros au total, dont 209.308 euros d'indemnité variable. En vertu de l'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité forfaitaire des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80% et par KBC Ancora, à hauteur de 20%.

Mandats

Au 31 décembre 2021, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC l'étaient par les personnes suivantes :

KBC Groupe SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité de concertation des gérants et du Comité nominations, et président du Comité risques et compliance
Katelij n Callewaert	membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Global Services SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
Katelij n Callewaert	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

KBC Bank SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelij n Callewaert	membre du Conseil d'Administration

KBC Assurances SA

Franky Depickere	vice-président du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelij n Callewaert	membre du Conseil d'Administration
Erik Clinck	membre du Conseil d'Administration
Liesbet Okkerse	membre du Conseil d'Administration

CBC Banque SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité nominations et du Comité rémunérations
Katelij n Callewaert	membre du Conseil d'Administration

Československá Obchodní Banka a.s. (Tchéquie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

United Bulgarian Bank AD (Bulgarie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
Franky Depickere	lid Raad van Bestuur

United Bulgarian Bank AD (Bulgarie)

Franky Depickere	lid Raad van Bestuur
------------------	----------------------

Commissaire

Le contrôle externe est exercé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Kenneth Vermeire.

Fonctionnement opérationnel

Comité de gestion journalière

Le Comité de gestion journalière est l'organe statutaire chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle de la sorte les activités du comité. En plus d'entretenir de nombreux contacts informels, les membres du Comité de gestion journalière se sont réunis à dix reprises en 2021.

Au 31 décembre 2021, le Comité de gestion journalière était composé de :

Franky Depickere

Katelijn Callewaert

Comité management

Le Comité de gestion journalière est assisté dans l'exécution de ses tâches, sous sa propre responsabilité, par le Comité de direction et, en concertation avec ce dernier, pour des tâches spécifiques, par d'autres membres du personnel de Cera.

Au 31 décembre 2021, le Comité management était composé de :

Franky Depickere (président)

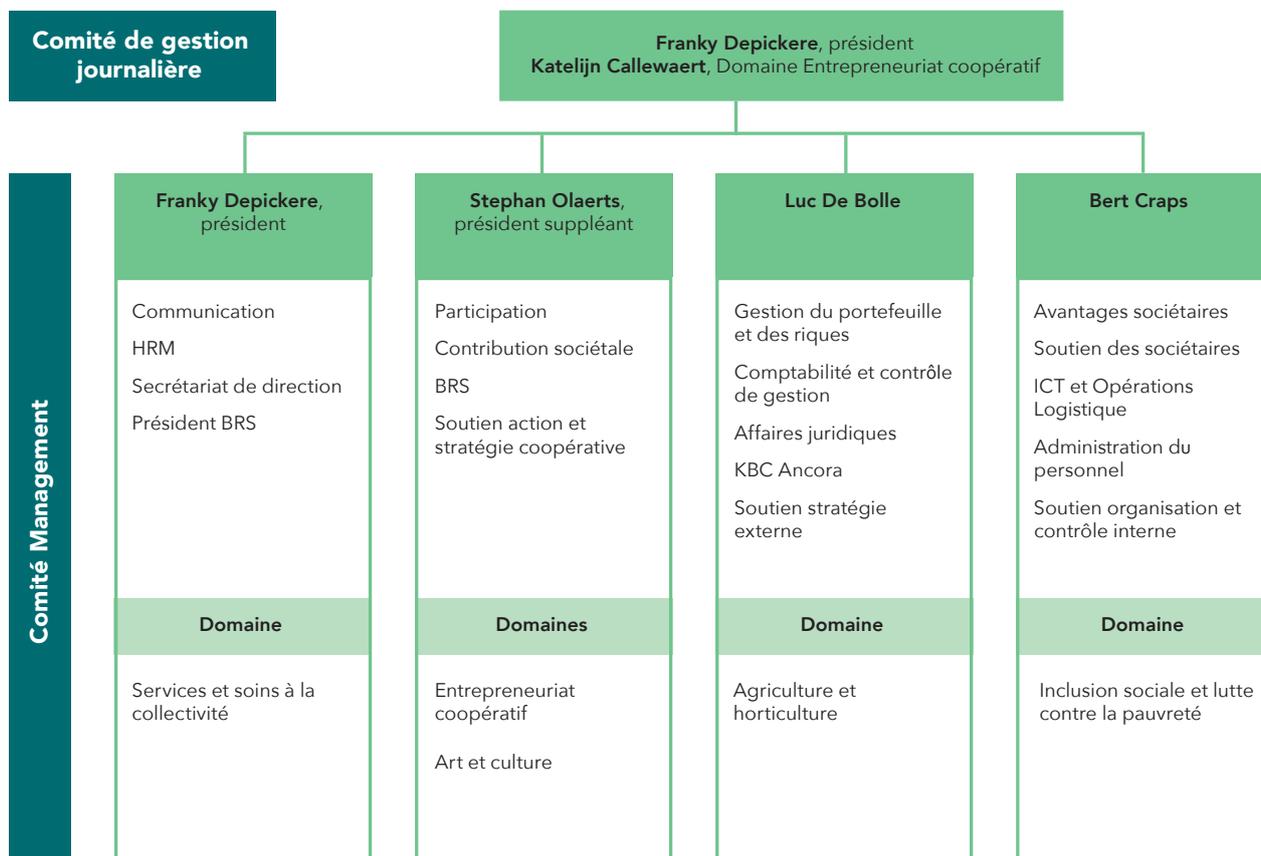
Bert Craps

Luc De Bolle

Stephan Olaerts

Au cours de l'année 2021, le Comité management s'est réuni 26 fois.

Au 31 décembre 2021, l'organigramme se présentait comme suit :



Rapport spécial de l'administrateur statutaire

Conformément à l'article 1er, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives, l'administrateur statutaire rend compte par les présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2021, veillé à réaliser les conditions d'agrément visées à l'arrêté royal.

Constitution

Cera SC a été constituée le 15 mars 1935, mais les racines de Cera remontent à 1892 (Caisses Raiffeisen).

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen – forment depuis plus de 130 ans les bases de la coopérative Cera.

Adhésion volontaire et ouverte

L'administrateur statutaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de sociétaires ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société.

En 2021, 11.949 nouveaux sociétaires ont souscrit des parts E de Cera et 6.809 sociétaires existants ont souscrit des parts E supplémentaires. Aucune souscription n'a été refusée. Au cours de l'exercice écoulé, il y a eu 3.891 démissions volontaires et 4.399 démissions de plein droit. Aucune demande de démission n'a été refusée et il n'y a eu aucune exclusion.

Au 31 décembre 2021, Cera comptait 381.834 sociétaires.

Égalité des droits et des obligations par catégorie de parts

Cera a émis des parts B, C, D et E. Au sein de chaque catégorie, les parts confèrent des droits et obligations identiques.

Droit de vote de chaque sociétaire limité à 10% des voix.

Conformément à l'article 18 des statuts, toute part, indépendamment de sa catégorie, donne droit à une voix, étant entendu qu'aucun sociétaire ne peut prendre part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des parts présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 portant sur l'exercice 2020, le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles. Il le sera également lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2022 relative à l'exercice 2021.

En raison de la pandémie de COVID-19, le nombre de participants à l'assemblée générale en 2021 était nettement inférieur à la normale. 61 sociétaires étaient présents à l'assemblée générale (ordinaire et extraordinaire) de Cera du 4 juin 2021.

Administration, participation et contrôle

Administration

Cera SC est administrée par un administrateur statutaire, Cera Société de gestion SA. Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré.

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, qui était composé comme suit au 31 décembre 2021 :

- 2 administrateurs-délégués (administrateurs A)
- 14 administrateurs non-exécutifs, représentants des sociétaires (administrateurs B)
- 3 administrateurs externes non-exécutifs (administrateurs C)

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, à l’instar de tous les sociétaires, détiennent une participation minoritaire infime dans Cera. Ils siègent dans les organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (Conseil Consultatif Régional et Conseil Consultatif National). Il est tenu compte pour cette nomination d’une répartition géographique des mandats. La large représentation des sociétaires au Conseil d’Administration contribue à la qualité de l’implication dans les activités financières et coopératives, aux niveaux tant national que régional. Les administrateurs B sont toujours majoritaires au Conseil d’Administration.

Structure de participation

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l’organisation.

Les quelque 400.000 sociétaires de Cera sont représentés par environ 900 membres siégeant au sein de 45

Conseils Consultatifs Régionaux. Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier à accorder aux projets régionaux.

Commissaire

KPMG Réviseurs d’entreprises s’est vu accorder le mandat de commissaire.

Dividende modéré et constitution de réserves

Affectation des résultats

Pour pouvoir satisfaire à ses obligations vis-à-vis des sociétaires détenteurs de parts D sortants, une partie du bénéfice, tel que défini dans les statuts, est ajoutée chaque année à la réserve EDC. Voir aussi p. 83 et 84 dans ce rapport annuel.

En outre, l’Assemblée Générale décide chaque année de l’attribution d’un dividende.

Le solde est en principe ajouté aux réserves disponibles.

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu’investisseur sociétal.

Le dividende peut fluctuer d’une année à l’autre. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d’agrément du CNC. Ce pourcentage est plafonné à 6% depuis 1996.

Pour l’affectation du résultat de l’exercice 2021 proposée, nous vous renvoyons à la p. 88 de ce rapport annuel. Le Conseil d’Administration propose à l’Assemblée Générale du 11 juin 2022 de distribuer un dividende brut de 3,25% au titre de l’exercice 2021.

Part de retrait

Conformément à l’article 9 des statuts, les sociétaires sortants qui détiennent des parts B, C et/ou E ont droit au remboursement du montant réellement libéré pour ces parts. Les sociétaires détenteurs de parts D sortants ont droit, par part D, à l’attribution de 4,2 actions KBC Ancora et à un excédent de dividende capitalisé. Voir aussi p. 83 dans ce rapport annuel.

Affectation du solde de liquidation

En cas de dissolution et de liquidation, le patrimoine restant après apurement du passif et après paiement aux sociétaires des parts de retrait définies dans les statuts sera attribué, conformément à l’article 37 des statuts, à des fonds existants ou non encore constitués, gérés par la Fondation Roi Baudouin, la Croix-Rouge, l’Unicef et l’Unesco, la Fédération Nationale contre le cancer et les institutions apparentées, et les Fonds Communautaires pour la Recherche Scientifique.

Avantage économique ou social pour les sociétaires

Cera crée de la valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des sociétaires et de la société au sens large :

- Cera assure, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe (voir chapitre 'Développement de KBC Groupe').
- Cera réalise un impact sociétal positif (voir chapitre 'Nos projets sociétaux').
- Les sociétaires jouissent d'avantages uniques sur un vaste assortiment de produits et de services (voir chapitre 'Nos avantages sociétaires').

Au travers de sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des sociétaires. Les revenus que Cera tire de cette participation sont en effet affectés à son fonctionnement (avantages aux sociétaires, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

En 2021, Cera a dépensé les montants suivants pour son fonctionnement (avantages sociétaires et réalisation de l'impact sociétal) :

- 1) 4,4 millions d'euros pour la prestation de services sociétaux. Cela comprend principalement le soutien financier direct de Cera à des projets sociétaux aux niveaux régional, suprarégional, national et international.
- 2) 14,7 millions d'euros pour les avantages sociétaires. Il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les sociétaires, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Les sociétaires eux-mêmes ont contribué à hauteur de 10,4 millions d'euros à ces avantages sociétaires, de sorte que le coût net pour Cera s'élevait à 4,3 millions d'euros.

Mandat d'administrateur non rémunéré

Le mandat d'administrateur statutaire n'est pas rémunéré.

Si l'administrateur statutaire exécute une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Si l'administrateur statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est accordée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été exécutée. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Comme au cours de toutes les années précédentes, l'administrateur statutaire n'a perçu aucune rémunération de Cera en 2021.

Information et formation

Cera attache une importance considérable à l'information et à la formation, domaines dans lesquels elle investit énormément.

En 2021, Cera a communiqué régulièrement avec ses sociétaires par le biais des magazines CeraScoop et CeraSelect et, pour les jeunes sociétaires, via les magazines ENGAGE et ENJOY.

À cela s'ajoutent le site Internet et des newsletters périodiques, elles aussi diffusées à grande échelle.

Le site Internet, les newsletters, les journées d'étude et de partenariat, les webinaires, etc. ... sont également ouverts au grand public. En 2021, Cera a accueilli 716.264 visiteurs sur son site Internet, comptait 117.639 abonnés à sa newsletter et 16.185 followers sur les médias sociaux (voir infographie « Notre participation »).

Cera croit fermement dans le modèle d'entrepreneuriat coopératif. Cera propose aux entrepreneurs coopératifs une prestation de services en matière d'entrepreneuriat coopératif (avec notamment une formation pour les administrateurs et des journées d'étude thématiques), des conseils et de la consultance, ainsi qu'une offre de formations et de rencontres.

(voir : <https://www.cera.coop/fr/coopératives/formation-et-networking>).

Collaboration entre coopératives

Cera promeut des produits et services locaux, en particulier de coopératives (belges). Dans son choix de fournisseurs (tant pour les besoins propres de Cera que pour les avantages sociétaux), Cera fait appel à des coopératives autant que possible.

Cera est membre de Coopkracht, de l'Union Internationale Raiffeisen (IRU) et du CNC.

Cera entretient des partenariats à long terme avec de nombreux réseaux et organisations coopératives. (voir : <https://www.cera.coop/fr/coopératives/a-propos-de-cera-et-des-cooperatives>).

Attention portée à la communauté

Certains administrateurs de KBC Groupe ont été nommés sur proposition de Cera, en tant qu'actionnaire majeur de KBC, qui apporte ainsi une contribution essentielle au maintien d'un centre clé de décisions économiques et financières en Belgique. Cera est convaincue de sa plus-value économique et sociétale.

Dans la contribution sociétale de Cera, la vision prometteuse, réaliste et moderne de la coopérative en matière de développement durable se traduit par un éventail d'ambitions dans lesquelles Cera souhaite faire la différence sur le plan du développement durable : une société solidaire et respectueuse, sans barrières ; des quartiers chaleureux et accueillants au bien de tous ; des coopératives solides et largement soutenues.

Cera a également formulé des ambitions de durabilité dans l'offre d'avantages sociétaux.





Comptes annuels non consolidés de Cera

Bilan, compte de résultats et commentaire

Bilan non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2021	2020
Actif	2.602.518.614	2.062.030.705
Immobilisations	2.192.666.375	1.756.279.855
Immobilisations corporelles	25.615.757	26.248.820
Terrains et constructions	23.099.138	23.658.689
Installations, machines et équipement	81.734	117.414
Mobilier et matériel roulant	596.352	707.869
Autres immobilisations corporelles	1.838.533	1.764.848
Immobilisations financières	2.167.050.618	1.730.031.035
Entreprises liées	1.778.778.580	1.341.759.190
<i>Participations</i>	1.778.778.580	1.341.759.190
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	388.031.337	388.031.337
<i>Participations</i>	388.031.337	388.031.337
Autres immobilisations financières	240.701	240.508
<i>Actions</i>	237.500	237.500
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	3.201	3.008
Actifs circulants	409.852.239	305.750.849
Créances à un an au plus	11.594.775	79.516
Créances commerciales	72.991	13.047
Autres créances	11.521.784	66.469
Valeurs disponibles	397.621.495	305.107.626
Comptes de régularisation	635.969	563.708

	2021	2020
Passif	2.602.518.614	2.062.030.705
Capitaux propres	2.571.648.143	2.033.624.423
Apport	665.952.257	646.088.423
Disponible	629.452.257	609.588.423
Indisponible	36.500.000	36.500.000
Réserves	1.905.224.437	1.387.048.293
Réserves indisponibles	0	3.862.543
<i>Réserves indisponibles statutaires</i>	0	3.862.543
Réserves disponibles	1.905.224.437	1.383.185.750
Subsides en capital	471.449	487.706
Dettes	30.870.471	28.406.282
Dettes à un an au plus	30.287.617	27.962.375
Dettes commerciales	3.872.904	3.323.946
<i>Fournisseurs</i>	3.872.904	3.323.946
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.829.887	1.788.529
<i>Impôts</i>	266.119	258.758
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	1.563.768	1.529.772
Autres dettes	24.584.826	22.849.899
Comptes de régularisation	582.854	443.907

Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2021	2020
Compte de résultats		
Produits d'exploitation	13.032.402	9.927.723
Chiffre d'affaires	10.480.213	7.649.178
Autres produits d'exploitation	2.552.189	2.275.422
Produits d'exploitation non récurrents	0	3.122
Charges d'exploitation	36.170.215	30.150.336
Services et biens divers	27.952.276	22.242.447
Rémunérations, charges sociales et pensions	7.094.754	6.815.600
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	994.286	976.584
Autres charges d'exploitation	128.899	115.706
Bénéfice (Perte d'exploitation)	-23.137.813	-20.222.613
Produits financiers	596.654.448	4.157.926
<i>Produits financiers récurrents</i>	137.145.087	98.157
<i>Produits des immobilisations financières</i>	137.103.612	0
<i>Autres produits financiers</i>	41.475	98.157
<i>Produits financiers non récurrents</i>	459.509.361	4.059.768
Charges financières	4.944.845	4.111.669
<i>Charges financières récurrentes</i>	54.865	56.861
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours d'exécution et créances commerciales : dotations</i>	0	69
Autres charges financières	54.865	56.792
Charges financières non récurrentes	4.889.980	4.054.808
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts	568.571.790	-20.176.356
Impôts sur le résultat	4.974	5.006
Impôts	4.974	5.006
Bénéfice (perte) de l'exercice	568.566.816	-20.181.362
Bénéfice (perte) à affecter	568.566.816	-20.181.362

2021

2020

Affectation du résultat		
Bénéfice (perte) à affecter	568.566.816	-20.181.362
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	568.566.816	-20.181.362
Affectation aux capitaux propres	0	50.322.103
Aux réserves	0	50.322.103
Affectation aux capitaux propres	547.245.327	11.111.154
Aux autres réserves	547.245.327	11.111.154
Bénéfice à distribuer	21.321.489	19.029.588





Commentaire

État des immobilisations incorporelles

2021

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	24.000
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0

État des immobilisations corporelles

2021

Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	26.242.866
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	269.747
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	26.512.613
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	2.584.177
Mutations de l'exercice	
Actées	829.298
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	3.413.475
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23.099.138

2021

Installations, machines et équipement	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	255.393
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	17.791
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	273.184
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	137.978
Mutations de l'exercice	
Actées	53.472
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	191.450
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81.734

2021

Mobilier et matériel roulant	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.089.410
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.089.410
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	381.541
Mutations de l'exercice	
Actées	111.517
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	493.058
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	596.352

2021

Autres immobilisations corporelles	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.764.848
Mutations de l'exercice	
Acquisitions, production immobilisée comprise	73.685
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.838.533
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.838.533

État des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
Participations et actions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.800.861.526	388.031.337	237.500
Mutations de l'exercice			
Cessions et retraits	22.082.946		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.778.778.580	388.031.337	237.500
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	459.102.336		
Mutations de l'exercice			
Reprises	459.102.336		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	0		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.778.778.580	388.031.337	237.500
Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			3.008
Mutations de l'exercice			
Dotations			193
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			3.201

Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises

Nom et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	directement		filiales	comptes annuels arrêtés au	capitaux propres	résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) ou (-) en euros	
KBC Ancora SA Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0464.965.639	39.480.364	50,42	0,0	30.06.2021	3.319.758.873	529.682.437
KBC Groupe SA (consolidé) Havenlaan 2 1080 Brussel - Belgique 0403.227.515	11.127.166	2,67	18,59	31.12.2021	21.577.215.792	2.613.860.913
BRS Microfinance Coop SC Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0508.996.711	9.682	43,40	0,0	31.12.2020	22.288.225	-681.088

État de l'apport

	Montants	Nombre de parts
État de l'apport		
Apport		
Disponible au terme de l'exercice précédent	609.588.423	
Disponible au terme de l'exercice	629.452.257	
Indisponible au terme de l'exercice précédent	36.500.000	
Indisponible au terme de l'exercice	36.500.000	
Fonds propres apportés par les sociétaires		
En espèces	665.952.257	
Mutations de l'exercice		
Parts B	-1.423.415	
Parts D	-2.332.952	
Parts E	23.620.200	
Parts nominatives		23.693.060

État des dettes

2021

Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	266.119
Autres dettes salariales et sociales	1.563.768

Résultats d'exploitation

2021

2020

Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages sociétaires	10.444.043	7.604.077
Autres	36.170	45.102
Ventilation par marché géographique		
Belgique	10.480.213	7.649.178
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	2.531	1.578

2021

2020

Charges d'exploitation		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	45	44
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	41,4	41,5
Nombre d'heures effectivement prestées	63.148	62.092
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	4.841.753	4.688.968
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.285.327	1.266.051
Primes patronales pour assurances extralégales	755.584	675.132
Autres frais de personnel	212.090	185.449
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes d'exploitation	98.724	80.344
Autres	30.175	35.361

Résultats financiers

	2021	2020
Produits financiers récurrents		
Subsides octroyés par les pouvoirs publics, imputés sur le compte de résultats		
Subsides en capital	16.257	16.257
Charges financières récurrentes		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	0	69
Ventilation des autres charges financières		
Résultats de la conversion de devises	0	26

Produits et charges exceptionnels par leur envergure ou leur fréquence

	2021	2020
Produits non récurrents		
	459.509.361	4.062.891
Produits d'exploitation non récurrents	0	3.122
Reprise d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	0	3.122
Produits financiers non récurrents	459.509.361	4.059.769
Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières	459.102.336	4.054.809
Autres produits financiers non récurrents	407.025	4.960
Charges non récurrentes		
	4.889.980	4.054.808
Charges financières non récurrentes	4.889.980	4.054.808
Moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières	4.889.980	4.054.808

Impôts et taxes

	2021
Impôts sur le résultat de l'exercice	
	4.974
Impôts et précomptes dus ou versés	11.488.335
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	11.483.361
Principales sources de différences entre le bénéfice avant impôt, tel qu'il ressort des comptes annuels, et le bénéfice imposable estimé	
Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières	-454.212.356
Revenus définitivement imposés	-137.103.194

	2021	2020
Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers		
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À la société (déductible)	1.110.462	1.165.624
Par la société	1.001.478	1.043.161
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	1.944.650	1.990.322
Précompte mobilier	5.708.899	5.988.200

Droits et engagements hors bilan

2021

Montant, nature et forme des litiges en cours importants et autres engagements importants

Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	2.090.545
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Régime complémentaire de pension de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance complémentaire pension ou survie est souscrite au profit des membres du personnel.

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises associées et entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	
	2021	2020	2021	2020
Immobilisations financières	1.778.778.580	1.341.759.190	388.031.337	388.031.337
Participations	1.778.778.580	1.341.759.190	388.031.337	388.031.337
Dettes			199.255	157.502
À un an au plus			199.255	157.502
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	98.825.743			
Réalisation d'actifs immobilisés				
Moins-values réalisées	4.889.980	4.054.808		

Transactions avec parties liées en dehors des conditions normales du marché

2021

Mention de telles transactions si elles ont un caractère significatif, avec mention du montant de ces transactions, de la nature de la relation avec la partie liée, ainsi que d'autres informations sur les transactions nécessaires à l'obtention d'un aperçu de la situation financière de la société	Néant
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------

Relations financières

2021

Avec le commissaire

Émoluments du commissaire	72.973
Rémunérations des autres missions de contrôle par le commissaire	5.200

Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés ainsi qu'un rapport annuel consolidé.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (abrogeant l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés).

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2.500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20% par an.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur d'acquisition, frais supplémentaires directement attribuables inclus.

Les pourcentages d'amortissement sont calculés sur la base de la durée de vie économique escomptée et amortis linéairement.

La durée d'amortissement des bâtiments est en principe fixée à 33 ans.

Toutes les immobilisations corporelles sont amorties prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif devient utilisable. Les frais accessoires sont amortis sur la durée de vie de l'actif.

En cas de vente d'immobilisations corporelles, les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sont immédiatement intégré(e)s dans le résultat.

En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation, une réduction de valeur est actée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique pour permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Les réductions de valeur sont reprises lorsque la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société (appréciées par le Conseil d'Administration) le justifient. Si le Conseil d'Administration estime indiqué de constituer/reprendre des réductions de valeur, la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe selon les normes IFRS est en principe prise comme référence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances sont comptabilisées lorsque le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'un avoir auprès d'un établissement financier et à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode des prix moyens pondérés.

Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale.

Apport et réserves

L'apport et les réserves sont évalués à leur valeur nominale.

Subsides en capital

Les subsides en capital sont actés à leur valeur nominale, diminuée des amortissements cumulés. Ils sont amortis prorata temporis à partir de la date à laquelle l'actif sur lequel ils portent devient utilisable, au même pourcentage d'amortissement que ledit actif.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.

Autres renseignements à mentionner dans le commentaire

L'actif de Cera se compose essentiellement d'une participation directe et d'une participation indirecte (via KBC Ancora) dans KBC Groupe. La valeur de l'actif de Cera ainsi que ses résultats sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

La politique de dividende de KBC Groupe à partir de 2022 maintient un ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé.

En outre, le capital dépassant le common equity ratio de 15,0% (fully loaded) sera admissible à la distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de l'annonce des résultats annuels.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90% du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 397.6 millions d'euros.

En ce qui concerne la crise ukrainienne, qui a éclaté au printemps 2022, Cera ne s'attend actuellement pas à un impact direct sur son résultat.

Bilan social

Numéro de la commission paritaire à laquelle ressortit l'entreprise : 200

État des effectifs

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	2021	2021	2021	2020
Nombre moyen de travailleurs	33	11	41,4	41,5 (VTE)
<i>Hommes</i>	21	4	24,3	24,9 (VTE)
<i>Femmes</i>	12	7	17,1	16,6 (VTE)
Nombre d'heures effectivement prestées	50.907	12.241	63.148	62.092 (T)
<i>Hommes</i>	31.948	5.067	37.015	38.120 (T)
<i>Femmes</i>	18.959	7.174	26.133	23.972 (T)
Frais de personnel (en euros)	5.988.182	1.106.572	7.094.754	6.815.600 (T)
<i>Hommes</i>	4.369.624	556.532	4.926.157	4.727.227 (T)
<i>Femmes</i>	1.618.558	550.039	2.168.597	2.088.373 (T)
	Temps plein	Temps partiel		
À la date de clôture de l'exercice	2021	2021	2021 (VTE)	
Nombre de travailleurs	35	10	42,8	
Par type de contrat de travail				
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	35	10	42,8	
Selon le sexe et le niveau d'études				
<i>Hommes</i>	21	4	24,3	
Enseignement secondaire	3		3,0	
Enseignement supérieur non universitaire	1	1	1,8	
Enseignement universitaire	17	3	19,5	
<i>Femmes</i>	14	6	18,5	
Enseignement supérieur non universitaire	5	4	7,8	
Enseignement universitaire	9	2	10,7	
Selon la catégorie professionnelle				
<i>Direction</i>	3		3,0	
<i>Employés</i>	32	10	39,8	

Évolution des effectifs au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total, en ETP
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel pendant l'exercice	3		3,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	3		3,0
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	1	1	1,5
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	1	1	1,5
Par motif de fin de contrat			
<i>Pension</i>		1	0,5
<i>Remerciement</i>	1		1,0

Informations relatives aux formations destinées aux travailleurs pendant l'exercice

Total des initiatives de formation formelles destinées aux travailleurs et prises en charge par l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	9	8
Nombre d'heures de formation suivies	103	85
Coût net pour l'entreprise en euros	13.763	11.807
dont coût brut directement lié à la formation	14.127	12.591
dont interventions perçue (à déduire)	364	784





Commentaire des comptes annuels

Bilan

À la clôture de l'exercice 2021, le total bilantaire s'établit à 2.602,5 millions d'euros, soit une hausse de 540,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2020. Ce mouvement résulte de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif. Les principaux postes de l'actif et du passif sont commentés ci-après.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 25,6 millions d'euros, comprennent principalement :

- des terrains et constructions, pour 23,1 millions d'euros : il s'agit essentiellement des bureaux de Cera et d'emplacements de stationnement dans le centre de Leuven.
- des œuvres d'art pour un montant de 1,8 million d'euros
- du mobilier et du matériel roulant pour un montant de 0,6 million d'euros
- des équipements pour un montant de 0,1 million d'euros.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable : 2.167,1 millions d'euros) constituent la majeure partie (environ 83%) de l'actif et se composent dans une très large mesure des participations stratégiques dans KBC Groupe et dans KBC Ancora.

Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

Informations générales

Pour les immobilisations financières – lesquelles se composent essentiellement, dans le cas de Cera, d'actions KBC Groupe et d'actions KBC Ancora –, des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Ces réductions de valeur sont reprises par la suite si elles excèdent, au terme de l'exercice, le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des réductions de valeur précédemment actées.

Constitution de réductions de valeur au 31 décembre 2008

Au printemps 2009, le Conseil d'Administration a estimé, au vu des effets de la crise financière, qu'il y avait moins-value ou dépréciation durable des actions KBC Groupe et des actions KBC Ancora détenues, et qu'il convenait par conséquent d'acter une réduction de valeur sur ces actions.

Pour la constitution des réductions de valeur, le Conseil d'Administration a pris comme repère objectif la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe. Le fait que Cera détienne sa participation dans KBC Groupe (directement et indirectement) dans un objectif d'ancrage à long terme a constitué dans ce contexte un argument de poids. Au 31.12.2008, cette valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 31,50 euros par action KBC Groupe.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Groupe a par conséquent été ramenée à 31,50 euros par action¹. Une réduction de valeur de 106,4 millions d'euros a été actée dans ce contexte. La vente d'un certain nombre d'actions KBC Groupe au cours de l'année 2013 a déjà permis de reprendre 65,9 millions d'euros de réductions de valeur.

¹ La souscription, en décembre 2012, de 3,1 millions d'actions KBC Groupe a entraîné une diminution de la valeur comptable nette moyenne pondérée des actions KBC Groupe à 30,36 euros par action.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora a été ramenée de 44,98 euros à 25,635 euros par action², ce qui coïncide avec la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente au 31.12.2008 (au niveau de KBC Groupe).

À cette date, chaque action KBC Ancora représentait en effet au niveau sous-jacent 1,05 action KBC Groupe et une dette de 7,44 euros (25,635 euros = 31,50 euros x 1,05 - 7,44 euros).

Une réduction de valeur de 921,7 millions d'euros a par conséquent été actée.

Reprise (partielle) des réductions de valeur au 31 décembre 2016

Début 2017, le Conseil d'Administration avait estimé que les évolutions positives au niveau de KBC Groupe requéraient une réévaluation des réductions de valeur actées au 31.12.2008.

Par souci de cohérence, il a été décidé d'utiliser le même critère que celui adopté lors de la constitution des réductions de valeur, à savoir la valeur comptable en capitaux propres (sous-jacente) par action KBC Groupe. Au 31.12.2016, celle-ci s'élevait à 38,14 euros par action KBC Groupe.

Au 31.12.2016, la valeur d'acquisition historique moyenne pondérée (à savoir la valeur comptable initiale) des actions KBC Groupe détenues par Cera s'établissait à 34,00 euros par action.

La valeur comptable nette de ces actions KBC Groupe représentait 30,36 euros par action.

La valeur comptable en capitaux propres de KBC Groupe étant au 31.12.2016 supérieure à la valeur comptable initiale, la réduction de valeur a été reprise dans son intégralité, de sorte que la valeur comptable correspond à nouveau à la valeur d'acquisition historique moyenne de 34,00 euros par action KBC Groupe. La valeur comptable nette des actions KBC Ancora détenues par Cera au 31.12.2016 s'élevait à :

- 25,36 euros par action pour les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 25,635 euros par action pour les actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

Au 31.12.2016, la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente (au niveau de KBC Groupe) s'élevait à 33,55 euros par action KBC Ancora. Au 31.12.2016, chaque action KBC Ancora représentait, en sous-jacent, 0,99 action KBC Groupe et une dette de 4,21 euros (33,55 euros = 38,14 euros x 0,99 - 4,21 euros).

Les réductions de valeur actées sur les actions KBC Ancora ont été partiellement reprises fin 2016, portant la valeur comptable nette à 33,55 euros.

Actions KBC Groupe au 31 décembre 2021

À la date du bilan 2021, Cera détenait en portefeuille 11,1 millions d'actions KBC Groupe, soit approximativement 2,67% du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à 378,3 millions d'euros. La valeur comptable par action KBC Groupe s'élève à 34,00 euros, ce qui correspond à la valeur d'acquisition historique moyenne.

À la date du bilan, la valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 51,8 euros par action KBC Groupe. Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait, au 31 décembre 2021, à 75,46 euros.

² À la suite de l'achat, en 2009, de 330.879 actions KBC Ancora, la valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme a baissé à 25,36 euros par action.

Actions KBC Ancora au 31 décembre 2021

À la date du bilan 2021, Cera détenait en portefeuille 39,5 millions d'actions KBC Ancora, soit approximativement 50,42% du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation.

À la date du bilan, la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspondait à 0,99 fois le cours de l'action KBC Groupe, déduction faite des dettes nettes par action (3,02 euros). Sur la base du cours de clôture de l'action KBC Groupe au 31 décembre 2021 (75,46 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 71,69 euros.

La valeur comptable en capitaux propres sous-jacente d'une action KBC Ancora atteignait, à la date du bilan, 48,26 euros (= valeur comptable en capitaux propres d'une action KBC Groupe x 0,99 diminuée de la dette nette par action KBC Ancora = 51,8 euros x 0,99 - 3,02 euros). Le cours de clôture de l'action KBC Ancora s'établissait, au 31 décembre 2021, à 42,04 euros.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a estimé qu'au 31 décembre 2021, il n'était pas nécessaire de procéder à une reprise totale des réductions de valeur (résiduelles) sur les actions KBC Ancora. Il en résulte une reprise de 454,2 millions d'euros de réductions de valeur. Parmi celles-ci, 143,0 millions d'euros sont ajoutés aux réserves disponibles spéciales pour les actions KBC Ancora qui seront à terme attribuées en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

Du fait de la reprise des réductions de valeur résiduelles, la valeur comptable des actions KBC Ancora augmente de 33,55 euros par action à la valeur comptable historique. Celle-ci s'élève respectivement à 46,26 euros par action (en ce qui concerne les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme) et 43,09 euros par action (concernant les actions KBC Ancora détenues en vue de la distribution en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D).

La valeur comptable des 39,5 millions d'actions KBC Ancora en portefeuille s'élève ainsi à 1.778,8 millions d'euros.

Cette participation dans KBC Ancora se compose de deux volets :

- 24,5 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 1.132,9 millions d'euros) détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 15,0 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 645,9 millions d'euros) destinées à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D.

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées, à la date du bilan, à être attribuées en nature en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D, est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	3.568.498
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	<u>x 4,2</u>
Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	14.987.692

BRS Microfinance Coop

Les 9.682 parts détenues dans BRS Microfinance Coop correspondent à une participation de 43,40%. À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts était de 9,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop investit l'apport des sociétaires coopératifs dans des organisations de microfinance (IMF) actives dans les pays du Sud, conformément à sa politique d'investissement approuvée. Ces IMF octroient à des entrepreneurs des microcrédits qui leur permettent d'exercer une activité économique.

Autres immobilisations financières

Ces actions ont trait à des droits sociaux dans d'autres entreprises, droits qui, sans nécessairement constituer une participation, ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises (Credal et Hefboom). À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions était de 0,2 million d'euros.

Actifs circulants

Les actifs circulants (409,9 millions d'euros) se composent principalement de créances à un an au plus (11,6 millions d'euros) et de valeurs disponibles (397,6 millions d'euros).

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent, d'une part, des créances commerciales pour 0,1 million d'euros et, d'autre part, d'autres créances pour 11,5 millions d'euros. Ces derniers concernent principalement les impôts à récupérer à partir de l'exercice 2021 (retenue à la source sur les dividendes reçus de KBC Groupe).

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissaient à la date du bilan à 397,6 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes d'épargne et des comptes à vue.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,6 million d'euros) ont trait à des frais à reporter (factures reçues lors de l'exercice 2021, mais relatives aux exercices suivants).

Capitaux propres

Apport

À la date du bilan, sa valeur comptable s'établissait à 666,0 millions d'euros. Sa composition et son évolution entre le 31.12.2019 et le 31.12.2021 se présentent de la manière suivante :

	2021	2020	2019
(en millions d'euros)			
Apport B	49,7	51,1	52,4
Apport C	54,5	54,5	54,5
Apport D	66,3	68,7	70,6
Apport E	495,4	471,7	448,8
Total	666,0	646,1	626,3

L'apport total s'élève à 666,0 millions d'euros, dont 36,5 millions d'euros d'apport indisponible.

Au 31.12.2021, Cera comptait 381.834 sociétaires (contre 377.820 fin 2020).

Réserves

D'un montant de 1.905,2 millions d'euros, les réserves se composent comme suit :

Réserves indisponibles statutaires

Au 31/12/2021, il n'y a plus de réserves indisponibles statutaires. Fin 2020, elles s'élevaient encore à 3,9 millions d'euros (cf. l'ancienne « réserve légale »), mais à la suite de la modification des statuts du 4 juin 2021, les réserves indisponibles statutaires ont été intégralement transférées vers les réserves disponibles.

Réserves disponibles

Une 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves par attribution d'actions KBC Ancora.

Durant l'exercice 2021, la réserve disponible spéciale a diminué, à la suite de démissions avec parts D, de 15,4 millions d'euros.

Dans le sillage de la reprise des réductions de valeur sur les actions KBC Ancora, comme indiqué sous la rubrique « Immobilisations financières », un montant de 143,0 millions d'euros a été ajouté par le biais de l'affectation du résultat aux réserves disponibles spéciales pour les actions KBC Ancora à distribuer à terme (en cas de démission avec parts D). À la date de clôture, le solde de la « réserve disponible spéciale » s'élève à 579,5 millions d'euros.

Les sociétaires démissionnaires avec parts D ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), lequel est issu de la 'réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2021, un montant de 14,0 millions d'euros a été versé au titre d'EDC aux sociétaires démissionnant avec parts D. À la date du bilan, cet excédent atteignait (après affectation du résultat) 124,15 euros par part D. Au niveau comptable, l'on acte ainsi, par l'affectation du résultat, une dotation d'un montant de 47,2 millions d'euros à la réserve EDC.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les sociétaires démissionnant avec parts D s'établissait à 443,0 millions d'euros, ce qui correspond à un EDC de 124,15 euros par part D (pour les 3.568.498 parts D en circulation à la date du bilan).

La 'réserve disponible ordinaire' augmente de 361,1 millions d'euros (à 882,7 millions d'euros), principalement en raison de l'affectation du bénéfice de l'exercice (357,0 millions d'euros) et du transfert des réserves statutaires indisponibles (3,9 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et l'évolution de la réserve EDC.

	Solde 2021	2021		Solde 2020
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	124,15		+13,23	110,92
Réserve EDC (en millions d'euros)	443,0	-14,0	+47,2	409,7
Nombre de parts D en circulation	3.568.498			3.693.993

À la date du bilan, les réserves étaient par conséquent constituées de la manière suivante :

	2021	2020	2019
(en millions d'euros)			
Réserves indisponibles statutaires	0	3,9	3,9
Réserves disponibles	1.905,2	1.383,2	1.446,0
Pour démissions avec parts D	1.022,5	861,6	874,0
<i>Réserve disponible spéciale</i>	<i>579,5</i>	<i>451,8</i>	<i>464,2</i>
<i>Réserve EDC</i>	<i>443,0</i>	<i>409,7</i>	<i>409,8</i>
Réserves disponibles ordinaires	882,7	521,6	571,9
Total	1.905,2	1.387,0	1.449,8

Subsides en capital

Il s'agit des subsides octroyés par les pouvoirs publics dans le cadre de la restauration des bâtiments de Leuven. Ces subsides sont amortis prorata temporis selon le même pourcentage que les bâtiments restaurés. À la date du bilan, leur valeur comptable s'établissait à 0,5 million d'euros.

Dettes

Les dettes s'élèvent à 30,9 millions d'euros, soit une hausse de 2,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

Dettes à un an au plus

Dettes commerciales

Les dettes commerciales se chiffrent à 3,9 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues mais pas encore payées (1,6 million d'euros) ainsi que d'estimations de factures non encore reçues, portant sur les exercices précédents (2,2 millions d'euros).

Dettes fiscales, salariales et sociales

Les dettes fiscales, salariales et sociales (1,8 million d'euros) ont trait, d'une part, au précompte professionnel restant dû et portant sur les salaires de décembre 2021 (0,3 million d'euros) et, d'autre part, au pécule de vacances et aux primes relatifs à l'exercice 2021, qui seront versés au cours du prochain exercice (1,6 million d'euros).

Autres dettes

Les autres dettes (24,6 millions d'euros) sont principalement constituées par :

- le dividende coopératif de 3,25% à payer au titre de l'exercice 2021 (21,3 millions d'euros)
- des dettes relatives à la contribution sociétale de Cera, payables dans le futur (3,2 millions d'euros).
- des dividendes du passé non encore distribués (0,1 million d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,6 million d'euros) ont trait à des produits à reporter (produits perçus lors des exercices précédents, mais portant sur les exercices suivants).

Compte de résultats

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 568,6 millions d'euros.

Le résultat a été dans une très large mesure déterminé par la reprise des réductions de valeur résiduelles sur la participation dans KBC Ancora (459,1 millions d'euros).

Le résultat récurrent (hors reprise des réductions de valeur) s'élève à 109,5 millions d'euros.

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus récurrents provient de ses participations.

En novembre 2021, KBC Groupe a distribué un dividende supplémentaire pour l'exercice 2020. Dans la foulée, KBC Ancora a décidé de s'écarter une seule fois de son calendrier de dividendes habituel en versant un premier dividende intérimaire en décembre.

Les principaux produits et charges sont détaillés ci-après.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation (13,0 millions d'euros) ont trait d'une part au chiffre d'affaires et d'autre part aux autres produits d'exploitation.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (10,5 millions d'euros) comprend principalement l'imputation aux sociétaires d'une partie du coût des produits et services proposés par le biais des magazines CeraSelect et Enjoy ainsi que du site Internet (10,4 millions d'euros).

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation (2,6 millions d'euros) proviennent, d'une part, des produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'accord de partage des coûts (1,9 million d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clés d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et revues, au besoin, chaque année.

D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices précédents (0,4 million d'euros), d'autres produits d'exploitation (0,1 million d'euros) et de contributions de partenaires externes dans le cadre de la contribution sociétale (0,2 million d'euros).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (36,2 millions d'euros) ont trait aux services et biens divers, aux frais de personnel, aux amortissements et aux autres charges d'exploitation.

Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers (28,0 millions d'euros) comportent les rubriques suivantes :

- Les charges de fonctionnement (4,0 millions d'euros) : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à l'infrastructure logistique et informatique, via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de véhicules, aux honoraires d'avocats, aux frais généraux liés au bâtiment, au site Internet, aux indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance responsabilité des administrateurs.
- L'administration du capital et des sociétaires (1,5 million d'euros) : ces charges se composent principalement des rémunérations qui sont payées aux banques-guichets (KBC, CBC et KBC Brussels) pour la gestion administrative des comptes de sociétaires (1,1 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,2 million d'euros).

- Les avantages sociétaires (14,7 millions d'euros) : il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les sociétaires, proposées sur le site Internet et dans les magazines CeraSelect et ENJOY. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des sociétaires se chiffre à 10,4 millions d'euros (voir 'Chiffre d'affaires').
- Cera 2025 (0,9 million d'euros) : cette rubrique comprend les frais liés au projet stratégique Cera 2025 et aux campagnes de recrutement menées en 2021.
- La contribution sociétale (4,4 millions d'euros) : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct accordé par Cera à des projets sociétaux d'envergure régionale, suprarégionale, nationale et internationale. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous renvoyons le lecteur au site Internet de Cera.
- La communication (2,5 millions d'euros) : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vers les sociétaires et les tiers intéressés. Elle comprend notamment le coût des magazines CeraScoop, CeraSelect, Engage et Enjoy, des réseaux sociaux, de l'assemblée annuelle, de la structure de participation, du profil et du positionnement.

Frais de personnel

À la date de clôture, Cera occupait 45 personnes ou 42,8 équivalents temps plein. Les charges de personnel se montent à 7,1 millions d'euros et se ventilent de la manière suivante :

- rémunérations : 4,8 millions d'euros ;
- ONSS employeur : 1,3 million d'euros
- assurance de groupe : 0,8 million d'euros
- charges diverses de personnel : 0,2 million d'euros.

L'on entend principalement par 'rémunérations', le salaire mensuel, les primes, le pécule de vacances, le 13e mois et les avantages de toute nature. Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- intervention de l'employeur dans les titres-repas
- frais divers propres à l'employeur
- assurance hospitalisation.

Pour de plus amples informations sur les effectifs, nous renvoyons le lecteur au bilan social.

Amortissements

Des amortissements, d'un montant de 1,0 million d'euros, ont été actés sur les immobilisations corporelles. Il s'agit essentiellement d'amortissements sur les locaux de Cera, le mobilier et les emplacements de parking.

Produits financiers

Produits financiers récurrents

Il s'agit ici des revenus de dividendes (137,1 millions d'euros) :

	Nombre d'actions à la date du dividende	Dividende/action en euros	Total en euros
KBC Groupe (05/2021)	11.127.166	0,44	4.895.953
KBC Groupe (11/2021)	11.127.166	3,00	33.381.498
KBC Ancora (06/2021)	39.884.129	0,20	7.976.826
KBC Ancora (12/2021)	39.499.529	2,30	90.848.917

Produits financiers non récurrents

Les produits financiers non récurrents se montent à 459,5 millions d'euros et se composent de :

- la reprise au 31/12/2021 des réductions de valeur résiduelles sur les actions KBC Ancora pour un montant de 454,2 millions d'euros.

La valeur comptable des actions KBC Ancora augmente ainsi de 33,55 euros à la valeur d'acquisition historique de respectivement 46,26 euros par action (actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme) et 43,09 euros par action (actions KBC Ancora détenues en vue de la distribution en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D).

- la reprise de réductions de valeur sur les actions KBC Ancora attribuées en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D (512.458 actions KBC Ancora) pour un montant de 4,9 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, la valeur comptable nette des actions KBC Ancora distribuées s'élevait à 33,55 euros par action KBC Ancora. Tout sociétaire sortant avec parts D perçoit 4,2 actions KBC Ancora pour une part D et la réduction de valeur résiduelle actée sur ces actions doit être reprise dans son intégralité. Parallèlement, des moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières d'un montant identique sont actées (4,9 millions d'euros). Les démissions avec parts D n'ont par conséquent aucune incidence sur le résultat de Cera.

- les parts de retrait prescrites d'un montant de 0,4 million d'euros

Charges financières

Charges financières non récurrentes

Les moins-values à la réalisation d'immobilisations financières (4,9 millions d'euros) ont trait aux moins-values réalisées lors de la distribution en nature d'actions KBC Ancora en tant que parts de retrait lors de démissions avec parts D. Comme précisé ci-avant, les démissions avec parts D n'ont aucune influence sur le résultat de Cera.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 568,6 millions d'euros. L'administrateur statutaire propose l'affectation suivante :

- rémunération de l'apport à concurrence de 21,3 millions d'euros, soit un pourcentage de dividende de 3,25%. Le dividende est calculé, pour les différentes catégories de parts, conformément à l'article 33 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue pour le 15 juin 2022.
- ajout à la réserve disponible spéciale à concurrence de 143,0 millions d'euros
- dotation à la réserve EDC à concurrence de 47,2 millions d'euros
- ajout à la réserve disponible ordinaire à concurrence de 357,0 millions d'euros.

Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 1.905,2 millions d'euros et présente la composition suivante :

- réserve disponible spéciale : 579,5 millions d'euros
- réserve EDC : 443,0 millions d'euros
- réserve disponible ordinaire : 882,7 millions d'euros.

Informations complémentaires

Aucune activité de recherche et développement n'a été menée.

La société n'a pas de succursales.

L'actif de Cera se compose essentiellement d'une participation directe et d'une participation indirecte (via KBC Ancora) dans KBC Groupe. La valeur de l'actif de Cera ainsi que ses résultats sont donc en grande partie déterminés par l'évolution du groupe KBC.

La politique de dividende de KBC Groupe à partir de 2022 maintient un ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé.

En outre, le capital dépassant le common equity ratio de 15,0% (fully loaded) sera admissible à la distribution aux actionnaires. Chaque année, le Conseil d'administration de KBC Groupe prendra cette décision à sa discrétion lors de l'annonce des résultats annuels.

La politique de dividende de KBC Ancora consiste à distribuer un dividende intérimaire de 90% du résultat récurrent de l'exercice pouvant être distribué (c'est-à-dire après correction pour les éventuels résultats exceptionnels et après constitution obligatoire de la réserve légale).

Il est à noter qu'à la date du bilan, la position de liquidité de Cera s'élevait à 397.6 millions d'euros.

En ce qui concerne la crise ukrainienne, qui a éclaté au printemps 2022, Cera ne s'attend actuellement pas à un impact direct sur son résultat.





Rapport du commissaire

“Rapport du commissaire à l’assemblée générale de Cera SC sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2021

TRADUCTION LIBRE D’UN RAPPORT DE COMMISSAIRE AVEC UNE OPINION SANS RÉSERVE DONT L’ORIGINAL A ÉTÉ PRÉPARÉE EN NÉERLANDAIS

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cera SC (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l’exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l’assemblée générale du 8 juin 2019, conformément à la proposition de l’organe d’administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l’assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Cera SC durant 24 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l’exercice clos le 31 décembre 2021, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats pour l’exercice clos à cette date et l’annexe. Le total du bilan s’élève à 2.602.518.614,16 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l’exercice de 568.566.816,44 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l’exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l’opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d’audit (ISA) telles qu’applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d’audit approuvées par l’IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s’appliquent à l’audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l’indépendance.

Nous avons obtenu de l’organe d’administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

- Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Message du président et des administrateurs délégués de Cera Société de gestion, et
 - Rapport du gérant statutaire à l'assemblée générale
- comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les données comptables et financières historiques et prospectives dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de les distributions décidées par l'organe d'administration du 28 mai 2021 et 17 décembre 2021 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration."

Zaventem, 29 avril 2022

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Kenneth Vermeire
Réviseur d'Entreprises

Colophon

Cera SC

Siège : Muntstraat 1 - 3000 Leuven

Tél. 0800 623 40 - info@cera.coop - www.cera.coop

Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)

Belgian Governance Institute (GUBERNA)

Conseil National de la Coopération



Conseil National
de la Coopération

Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature des précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable.

L'agrément garantit que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

Équipe de rédaction

Jan Bergmans

Luc De Bolle

Franky Depickere

Els Lefèvre

Stephan Olaerts

Ann Thoelen

Kristof Van Gestel

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

Rédaction finale

Gregory Kévers

Coordination

Laurence Verhaert

Création

Raf Berckmans

Impression et finition

INNI GROUP NV - Heule

Crédit photographique

p. 8-9 - **De Fietsbieb**

Le Fietsbieb, un concept de beweging.net, prête des vélos à des enfants de 2 à 12 ans. Les atouts ? C'est bon marché, facile et durable. Le Fietsbieb de Hal est le premier en Flandre à proposer également des prêts de tricycles et de tandems pour les enfants handicapés, grâce au soutien de G-Sport Vlaanderen et Cera.

p. 36-37 - **La Brigade de l'Eau**

Le climat souffre. L'eau potable se fait rare. De fortes pluies ont provoqué des dégâts sans précédent en 2021. De nombreux sociétaires de Cera s'en préoccupent. C'est pourquoi Cera a créé la Brigade de l'Eau en 2021. une communauté fédératrice qui agit et partage des conseils & astuces, fournit des informations et organise des actions visant à sensibiliser à la nécessité de prendre soin de l'eau et à en inspirer d'autres. Car chaque goutte compte ! Jean-Marc Delloye, sociétaire de Cera, est l'un de nos ambassadeurs de la Brigade de l'Eau.

P. 44-45 - **Tour de Cera**

La coopérative incite ses sociétaires à pédaler avec le Tour de Cera : des itinéraires cyclables via le réseau de points-nœuds proposés dans des guides pratiques. Ils présentent les plus beaux endroits, dévoilent des lieux où profiter exclusivement, en tant que sociétaire Cera, d'en-cas et de boissons et conduisent le long d'initiatives de Cera qui contribuent à des quartiers chaleureux et bienveillants, aux coopératives fortes, en passant par des entreprises agricoles innovantes.

p. 60-61 - **De Notenkrakken**

À l'automne 2021, Cera a mis sur pied la campagne « Notenkrakken ». Les sociétaires (ou leurs familles/ amis) qui possédaient un noyer noix dans leur jardin ont été invités à ramasser les noix et les apporter dans un atelier protégé de leur région eux afin de les utiliser à bon escient. Ces « krakken » ont cassé et décortiqué fièrement les noix et avec le plus grand soin. Les fruits ont ensuite été emmenés au pressoir pour produire une délicieuse huile que Cera propose à ses sociétaires à prix réduit.

p. 66-67 - **BRUXEO**

Le projet So-Diversity de BRUXEO, en collaboration avec Cera et Actiris, aide les organisations du non-marchand à mettre en place une politique de gestion de la diversité et d'inclusion. BRUXEO lance le projet dans le but de promouvoir la diversité et de lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion journalière des organisations du non-marchand bruxelloises.

p. 78-79 - **BRS, Équateur et chocolat**

En 2021, BRS a effectué le voyage inversé 'du chocolat à la fève de cacao' et s'est rendue chez le producteur Edmundo Ruiz et sa famille à San Roque, un petit village de montagne au nord de l'Équateur. Avec d'autres cultivateurs de cacao, il veille à ce que nous puissions déguster du chocolat belge. Edmundo est un client fidèle d'El Ejido, une organisation partenaire de BRS. En 2021, Cera organisait son premier 'Zuidreis' : un parcours traversant des expositions passionnantes dans trois musées de la Ville d'Anvers, à la découverte d'initiative et de boutiques tenues par des entrepreneurs venus des pays du Sud.

p. 90-91 - **11.949 nouveaux sociétaires**

Grâce à nos campagnes de recrutement et à l'aide de nos sociétaires, nous avons pu accueillir 11.949 nouveaux sociétaires Cera cette année. Carl-Philippe Delbeke, membre du Conseil Consultatif Régional de Lokeren-Dendermonde, a acheté des parts Cera pour ses trois jeunes enfants Lukas, Lander et Noor. Plus qu'un investissement dans leur avenir, il s'agit également d'un investissement qui fait sens et d'une occasion de donner quelque chose en retour à la société. Plus nous sommes nombreux, mieux c'est, car ensemble nous prenons soin les uns des autres.

Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SC, Muntstraat 1, 3000 Leuven - Numéro
d'entreprise RPM Leuven TVA BE 0403.581.960

Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais.

